

Zeitschrift: Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles
Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie
Band: 29 (2016)

Artikel: Les sires d'Arbignon : essor et implantation dans le Chablais du XIIIe siècle : des stratégies matrimoniales mises à contribution
Autor: Borgeat, Michaël
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les sires d'Arbignon. Essor et implantation dans le Chablais du XIII^e siècle : des stratégies matrimoniales mises à contribution

Michaël Borgeat

La présente étude¹ analyse les jeux d'alliance mobilisés par des sires d'Arbignon, famille féodale chablaisienne, pour se hisser dans l'échelle sociale de l'aristocratie et étendre ses possessions foncières de la Morge de Conthey jusque sur les territoires du Chablais français.

En premier lieu, une contextualisation spatiotemporelle de l'implantation et de l'essor de ces *domicelli* dans le Valais du XIII^e siècle permet de saisir les circonstances qui ont permis à cette communauté de se révéler et d'entamer sa marche ascensionnelle.

Contexte d'émergence de la famille : le Valais et le Chablais au début du XIII^e siècle

Le Chablais désignait au haut Moyen Âge, ainsi que le précise Henri Baud, les zones comprenant les diverses possessions de l'abbaye de Saint-Maurice situées à « *la tête du lac* [Léman] », désignée sous l'expression latine de *Caput Lacense*². Progressivement, « *du fait de l'extension des possessions de l'abbaye d'Agaune, on distingua un vieux Chablais*

qui comprenait la partie ouest du Valais et le pays de Vaud jusqu'à la Veveyse, d'un nouveau Chablais s'étendant de la Morge de Conthey à la Dranse de Haute-Savoie. Ce changement de délimitation est à mettre en corrélation avec l'incursion progressive des Savoie en Valais des XI^e aux XIII^e siècles³ qui modifient les paramètres géographiques du Chablais soumis à son influence. Ainsi que le précise Henri Baud, cette période est décisive dans le changement de l'appellation de l'ancien Chablais qui se calque sur les possessions de l'abbaye à celui du nouveau Chablais, soit celui soumis à la domination des comtes de Savoie sur l'abbaye dès le XI^e siècle et qui permet aux Savoie "d'acquérir une influence prépondérante en Chablais et de s'y substituer au monastère ou aux seigneurs qui en avaient reçu des concessions" »⁴. Au XIII^e siècle, le visage du Chablais soumis à l'autorité savoyarde s'étend à l'est de la Morge de Conthey en Valais, en passant par le pays de Vaud au nord⁵, à l'ouest sur la rive gauche du

¹ Cette étude est tirée du travail de mémoire : BORGEAT, Michaël, *Les sires d'Arbignon. Essor et implantation dans le Chablais du XIII^e siècle*, Université de Lausanne, 2014.

² BAUD, Henri et MARIOTTE, Jean-Yves, *Le Chablais*, Genève : Slatkine, 1994, p. 18, (coll. Histoire des communes savoyardes).

³ DUBUIS, Pierre, « Le Valais savoyard (XII^e - XV^e siècle). Une esquisse. », in *Dans les Alpes au Moyen Âge : douze coups d'œil sur le Valais*, Lausanne : Éditions d'en bas, 1997, p. 20, (coll. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande ; 4^e série).

⁴ BAUD, Henri et MARIOTTE, Jean-Yves, *Le Chablais...*, *op. cit.*, p. 22.

⁵ Cela comprend ce que l'on désigne actuellement comme étant le Chablais vaudois, sur la rive droite du Rhône, et la Riviera vaudoise de Villeneuve à Vevey et qui forment précisément les zones où les Arbignon auront des possessions.

Léman, au-delà du fief de Nernier qui marque la limite avec les fiefs appartenant au comte de Genève.

Si l'abbaye de Saint-Maurice impose son hégémonie sur l'ensemble du territoire chablaisien depuis le haut Moyen Âge, dès le XI^e siècle, on assiste à « l'implantation progressive mais irrésistible des comtes de Savoie »⁶ dans le Chablais. À partir du XIII^e siècle, ceux-ci renforcent leur politique d'expansion en y faisant l'acquisition de seigneuries⁷, « soit à prix d'argent soit par la force des armes »⁸. Dans leur volonté d'homogénéiser l'ensemble du territoire valaisan, les comtes de Savoie, durant les XIII^e et XIV^e siècles, poursuivent leur entreprise expansionniste en Valais, « édifiant d'imposantes forteresses jusqu'aux portes de Sion, siège épiscopal »⁹. Toutefois, leurs tentatives de contrôle et d'incursion au sein du Valais central ne purent se concrétiser et aboutirent dans la seconde moitié du XIV^e siècle à une fragmentation du territoire valaisan qui se scinde dès lors en deux zones politiquement disjointes, à savoir le Valais savoyard d'un côté, placé sous l'égide de la Maison de Savoie, et le Valais épiscopal de l'autre, sous l'autorité de l'évêque de Sion ; la Morge de Conthey faisant office dans ce contexte de délimitation naturelle entre ces deux domaines politiques distincts, « de facto à la fin du XIII^e siècle, et de jure en 1384 »¹⁰.

⁶ DUBUIS, Pierre, « Le Valais savoyard... », *op. cit.*, p. 20. Dubuis précise également que l'implantation originelle des Savoie sur le sol valaisan demeure floue, cependant, il émet l'hypothèse selon laquelle l'influence prépondérante que les comtes acquièrent dans le Chablais valaisan tiendrait au rôle protecteur que les Savoie exercèrent sur l'abbaye de Saint-Maurice (p. 20-21).

⁷ *Id.*, p. 21, précise que si les comtes achètent des seigneuries entières dans la première moitié du XIII^e siècle, ils complètent et affermissent leur position dans la seconde moitié du XIII^e siècle, par des achats de moindre envergure mais qui progressivement leur permettent une assise considérable jusqu'à Conthey.

⁸ CURDY, Philippe et alii, *Histoire du Valais : Assises lointaines, Époque romaine, Basse Antiquité et féodalité*, Sion : Société d'histoire du Valais romand, 2002, Tome I, p. 207, (coll. Annales valaisannes 2000-2001).

⁹ ZENHÄUSERN, Gregor, « Valais », in *DHS*.

¹⁰ DUBUIS, Pierre, « Le Valais savoyard... », *op. cit.*, p. 17.

Face à l'influence qu'exercent le comte de Savoie et le prince-abbé de Saint-Maurice sur le Valais savoyard ainsi que le prince-évêque de Sion sur le Valais épiscopal, la noblesse locale apparaît relativement démunie, si bien qu'elle ne peut envisager « édifier des seigneuries féodales autonomes »¹¹. Les membres de l'aristocratie valaisanne du XIII^e siècle sont contraints dès lors, dans la perspective d'une quelconque ascension sociale, de s'inféoder aux grandes puissances susmentionnées. Les représentants de l'élite locale, en tant que vassaux, « exercent désormais leurs fonctions au nom du prince et non plus de manière autonome ...] jouant sur deux tableaux, l'administration et leurs propres seigneuries »¹².

Cette politique d'asservissement et d'exploitation de l'aristocratie s'illustre davantage dans le Valais savoyard, où elle s'y développe plus considérablement que dans la partie épiscopale. En effet, les Savoie, dans leur volonté d'assurer un meilleur contrôle et une gestion plus aboutie des territoires qu'ils gouvernent, vont dans la seconde moitié du XIII^e siècle, par l'entremise de Pierre II de Savoie, entreprendre de substituer au système féodal, jusqu'alors en vigueur, « un réseau administratif dense et efficace, celui des châtelainies »¹³. Ce système octroie davantage de possibilité d'ascension sociale aux nobles qui, en tant qu'officiers du comte, assistent le châtelain, gouvernant et exerçant en son nom les droits de son suzerain. En contrepartie, ces élites locales bénéficient de prérogatives qui les maintiennent « en position de réclamer à leur seigneur toutes sortes d'avantages »¹⁴. Ainsi, la Maison de Savoie, en remplaçant ses vassaux par des châtelains¹⁵,

¹¹ ZENHÄUSERN, Gregor, « Valais »..., *op. cit.*.

¹² ANDENMATTEN, Bernard et CASTELNUOVO, Guido, « Aristocraties romandes », in PARAVICINI BAGLIANI, Agostino et alii (dir.), *Les pays romands au Moyen Âge*, Lausanne : Éditions Payot, 1997, p. 181.

¹³ DUBUIS, Pierre, « Le Valais savoyard... », *op. cit.*, p. 22.

¹⁴ *Id.*, p. 25.

¹⁵ En effet, ainsi que le précise Philippe Curdy dans son ouvrage *Histoire du Valais...*, *op. cit.*, p. 213, le XIII^e siècle se caractérise par une série de mutations en matière d'administration du territoire valaisan placé sous

afin d'assurer une meilleure administration de ses revenus et de la gestion de ses territoires, parvient à étendre son domaine d'influence en Valais. Cette modification judicieuse, qui apporte un bénéfice mutuel à chacun des partis, est propre à la partie savoyarde du territoire valaisan, puisqu'en amont de la Morge de Conthey subsistera encore le système peu rentable des seigneurs vassaux¹⁶. Ainsi, la noblesse sise dans le Valais savoyard, du Léman jusqu'à Conthey, en « *passant dans la mouvance directe du comte* »¹⁷, participe, à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, à asseoir l'hégémonie de cette famille en veillant à l'administration territoriale.

Dans cette perspective, les Arbignon, en tant que représentants de l'aristocratie bas-valaisanne du XIII^e siècle, offrent un exemple tout à fait significatif de cette politique d'asservissement d'une noblesse locale au profit du prince et de son ascension sociale. Cette famille d'origine certainement modeste, puisque les premiers membres connus de cette communauté apparaissent dans un document de 1200, ne portant aucune titulature nobiliaire, va néanmoins acquérir progressivement ses lettres de noblesse, ainsi que des seigneuries tout au long des siècles ultérieurs. Ils exerceront en tant que ministériaux de l'abbaye de Saint-Maurice et comme administrateurs des comtes de Savoie, ce qui illustre les modifications internes d'une noblesse rattachée à une puissance suzeraine.

En rejoignant l'espace savoyard, les représentants de cette famille, qui au départ n'étaient que des « *coqs de*

village »¹⁸ dont ils ont adopté le nom, ont très vite rejoint les rangs de la frange inférieure de l'élite laïque, adoptant pour ce faire la titulature aristocratique de *domicellus* ou donzel, terme apparu au début du XIII^e siècle, période qui coïncide également avec l'apparition de ces micro seigneurs dans la documentation, ainsi que le révèle une charte datant de 1200 figurant en annexe de cet article.

L'acte de 1200

Ce document de 1200¹⁹ nous offre l'opportunité de nous confronter pour la première fois avec des représentants de cette famille. Ce document consiste en un acte de vente, plus précisément d'une concession en fief²⁰, rédigé par un chantre de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune au bénéfice des partis en présence, à savoir les frères Henri et Pierre I²¹ d'Arbignon d'un côté et un certain Boson de Martigny de l'autre, ainsi qu'il l'est spécifié en guise de préambule :

« Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Boson de Martigniaco habebat in vadium pro mille quinquaginta solidis Mauric. quicquid Henricus de Albignon

l'autorité des Savoie. À ce titre, l'institution des châtelains, plus profitable à l'économie des grands, témoigne de cette évolution dans la gestion du territoire. Le châtelain, tel que l'on en trouve au sein des Arbignon, apparaît au XIII^e siècle comme un fonctionnaire salarié et nommé à terme, exerçant ses fonctions au profit de son maître, soit en l'occurrence du comte de Savoie.

¹⁶ CURDY, Philippe et alii, *Histoire du Valais...*, op. cit., p. 212.

¹⁷ DUBUIS, Pierre, « Le Valais savoyard... », op. cit., p. 22.

¹⁸ Expression empruntée à Georges Duby dans son ouvrage *La seigneurie et l'économie paysanne* et utilisée par Bernard Andenmatten et Guido Castelnovo dans leur article « Aristocraties romandes »..., op. cit., p. 174.

¹⁹ L'intégralité de ce document figure en annexe du mémoire ; il s'agit d'une copie tirée de l'ouvrage de GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Valais*, Lausanne : Georges Bridel, 1875, tome I, (300-1255), p. 139-140, n° 197, (coll. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande ; n° 29). Le document original quant à lui est issu des archives de M. le baron de Morand, au Trembley près Chambéry ; il sera repris, copié et publié par Amédée de Foras et l'abbé Jean Gremaud dans l'ouvrage cité ci-dessus.

²⁰ Remarque : Alexandre Pahud, dans son « Introduction à l'Édition du *Minutarium Majus*, op. cit., p. 3, rend attentif au fait que la majorité des actes de vente enregistrés au sein du *Minutarium Majus* relèvent davantage d'une *concessio in feudum* ou, en l'occurrence, en ce qui concerne l'acte de 1200, d'une *venditio (vendit) in feudum*. Cette catégorie transactionnelle implique toujours, ainsi qu'il le précise et comme on peut d'ailleurs le constater au sein du document, des redevances ou *servicium* de natures diverses. (réf note 28)

²¹ Afin d'éviter des complications liées à l'identification des membres arborant le même prénom, je préciserai au moyen d'un chiffre romain l'identité de chaque membre des Arbignon d'une génération à l'autre.

et frater eius Petrus habebant in potestate de Martiniaco et de Otans [...]. »

Cette occurrence qui révèle la présence des Arbignon au sein de la documentation, par l'intermédiaire des deux premiers représentants connus du lignage, permet d'authentifier les prémices de l'essor que connaîtront ultérieurement les membres de cette famille. Cette charte revêt dès lors une importance capitale dans la mesure où, en faisant émerger de l'ombre une telle communauté, plongée jusque-là dans l'*incognito*, elle permet de témoigner de la notoriété, somme toute modeste en ses débuts, mais néanmoins visible, des Arbignon à l'aube du XIII^e siècle. Rappelons que cette période coïncide avec l'implantation toujours plus importante des Savoie en Chablais qui permet à des notables locaux, à l'instar des Arbignon, d'amorcer leur ascension sociale et ainsi d'acquérir ultérieurement leurs lettres de noblesse. À ce titre, la charte de 1200 traduit cette ébauche ascensionnelle en attestant en premier lieu de la présence significative de cette famille dans les écrits, et, dans un second temps, elle s'y consacre en opérant l'introduction de ses membres de manière anonyme dans la mesure où aucune titulature nobiliaire ne leur est associée.

Cette première intromission des Arbignon au sein de la documentation témoigne parallèlement d'un bouleversement au sein des écrits qui, dans la première moitié du XIII^e siècle, tend à se densifier et à s'affranchir progressivement du « *monopole ecclésiastique* »²², ainsi que le rappellent Bernard Andenmatten et Guido Castelnovo. Ce changement s'opère grâce à l'incursion des Savoie en Suisse romande qui y « *imprimera un élan à la fois documentaire, culturel et politique* »²³ et qui, dès lors, autorise davantage la production d'actes administratifs entre

laïcs²⁴, à l'instar de l'acte de 1200, bien que la présence de l'abbaye soit toujours de rigueur en ce qui concerne les membres soumis à sa juridiction : « [...] *pleno jure cyrographum factum est sigillo Agaunensis ecclesie premunitum*. [...] ».

Outre l'absence de titre nobiliaire que ce document révèle, cet acte, en tant que document originel et constitutif de l'émergence des Arbignon au sein des écrits, livre également un certain nombre d'informations intéressantes relatives à l'élaboration historique de la famille. En effet, le premier indice que laisse entrevoir la source réside dans la nature des liens de parenté qui unissent Henri et Pierre et qui permet d'amorcer la généalogie du XIII^e siècle ; Henri semble apparaître comme étant l'aîné de la fratrie, puisque son nom précède celui de Pierre I et qu'il est l'instigateur principal de la vente. Son frère cadet ne faisant office dans ce contexte que de caution à ladite transaction orchestrée par Henri :

« [...] *idem Henricus accepit ab eodem Bosone tredecim libras Mauric. et laudatione fratris sui Petri et uxoris sue et filii sui Giroldi totam istam gaigeriam vendit in feodum eidem Bosoni [...] tali conditione quod predictus Boso eidem Henrico fecit hominum salua fidelitate dominorum de quibus territorium possidebat [...]. »*

La pratique de la *laudatio parentum*²⁵ ou approbation de parentèle qui figure ici et qui permet notamment d'introduire l'épouse anonyme et le fils d'Henri, à savoir Girold I, laisse supposer que l'on ne peut parler à ce stade dans la conscience familiale de primogéniture. En effet, Henri ne peut librement disposer des propriétés et biens fonciers qui font l'objet de la transaction sans le consentement de son frère. En ce qui concerne la descendance d'Henri, le document laisse supposer que Girold I n'est

²² ANDENMATTEN, Bernard et CASTELNUOVO Guido, « Aristocraties romandes », ..., *op. cit.*, p. 171.

²³ *Ibidem*.

²⁴ *Ibidem*.

²⁵ LETT, Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval V^e-XV^e siècle*, Paris : Hachette, 2000, p. 31, (coll. Carré – Histoire ; n° 49).

pas son unique enfant, mais semble être l'aîné d'une fratrie de plusieurs enfants encore fort jeunes au moment où l'acte a été rédigé : « *Preterea sepedictus Henricus promisit quod infantes suos, qui parvuli sunt, cum ad etatem pervenerint, hoc donum laudare faciet.* »

Outre la pratique de la *laudatio*, l'extrait ci-dessus permet de préciser la nature de cette transaction et par extension des liens que tisse Henri d'Arbignon avec Boson de Martigny. En effet, le terme de *gaigeriam*, qui est à considérer dans ce contexte comme synonyme de *vadium*, indique que la transaction est une mise en gage qu'Henri aurait concédée à Boson moyennant 1 050 sous mauricois et qu'il désire finalement vendre en guise de fief moyennant en plus, de la part dudit Boson, un hommage lige :

« [...] *Boso de Martigniaco habebat in vadium pro mille quinquaginta solidis Mauric. quicquid Henricus de Albignon et frater eius Petrus habebant in potestate de Martiniaco et de Otans; postea vero idem Henricus accepit ab eodem Bosone tredecim libras Mauric. [...] totam istam gaigeriam vendit in feodum eidem Bosoni [...] tali conditione quod predictus Boso eidem Henrico fecit hominium salva fidelitate dominorum de quibus territorium possidebat, et simile hominium faciet eidem Henrico vel successoribus eius quibuscunque ex parte Bosonis hoc feodum hereditario jure obtinere voluerunt. [...] »*

Il semble ainsi que la transaction de cette mise en gage des divers biens fonciers que possédait Henri à Martigny et à Ottans implique des paramètres d'ordre vassalique qui placent Henri d'Arbignon dans une position privilégiée qui lui octroie un droit sur son vassal, à savoir ledit Boson²⁶. Il semblerait en effet

que Boson soit redevable par rapport à Henri et à ses successeurs et que malgré l'acquisition de ces territoires, leur juridiction soit conservée par les Arbignon, désirant jouir de ce droit féodal héréditaire (« *feodum hereditario jure* »).

Si Henri semble jouir d'une position privilégiée qui augure les premiers signes d'ascension sociale des Arbignon, il apparaît également qu'Henri ne soit pas entièrement maître de ses biens, mais plutôt feudataire d'autres entités seigneuriales, à l'instar sans doute des évêques de Sion, qui, ainsi que le précise notamment Christine Payot, détiennent des droits coutumiers sur Martigny et Ottans durant cette période²⁷ :

« [...] *tali conditione quod predictus Boso eidem Henrico fecit hominium salva fidelitate dominorum de quibus territorium possidebat, et simile hominium faciet eidem Henrico vel successoribus eius quibuscunque ex parte Bosonis hoc feodum hereditario jure obtinere voluerunt. Memoratus vero Henricus vel successores sui recipient istas possessiones de manibus dominorum de quibus illas habere debent et facient hominium quale debent, et si necesse fuerit servitium.* »

Cet extrait permet de mettre en exergue la position des Arbignon dès leur première manifestation au sein de la documentation. En tant que détenteurs de certaines prérogatives en matière de juridiction, ils sont en droit d'exiger de leurs vassaux redevances et hommages. C'est la raison pour laquelle ce Boson de Martigny reste redevable aux Arbignon, malgré l'acquisition des territoires dont il se rend possesseur.

Ainsi, à travers cette charte, les Arbignon apparaissent comme des notables locaux n'ayant pas encore acquis de titre de noblesse, mais ayant suffisamment de patrimoine

²⁶ Remarque : il faut cependant se montrer prudent face aux concessions en fief qui, ainsi que le précise Alexandre Pahud, dans son « Introduction à l'Édition du *Minutarium Majus* », *op. cit.*, p. 4, n'impliquent pas forcément une inféodation entre les partis en présence, mais intéressent, ainsi qu'il le mentionne, bien plus la propriété foncière que les rapports féodo-vassaliques.

²⁷ PAYOT, Christine, « Ottans : enquête sur un hameau disparu de la région de Martigny », *Vallesia*, n° 56, 2001, p. 419.

et de pouvoir pour s'en prévaloir et plus tard acquérir une titulature, celle de *domicellus*, et de *dominus*, dans un document de 1233²⁸, ce qui les inscrira définitivement au sein de l'aristocratie.

À partir des informations délivrées par l'acte de vente que nous avons eu l'occasion de parcourir ci-dessus, nous pouvons déjà considérer une portion territoriale non négligeable que les Arbignon, soit Henri et son frère Pierre, possèdent à l'aube du XIII^e siècle. Il s'agit de possessions sises dans le Bas-Valais et plus précisément sur les territoires de Martigny et d'Ottans :

*« Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Boso de Martigniaco habebat in vadium pro mille quinquaginta solidis Mauric. quicquid Henricus de Albignon et frater eius Petrus habebant in postestate de Martiniaco et de Otans. [...] »*²⁹

Cette concession de fief orchestrée par Henri d'Arbignon, bien qu'elle ne précise pas la nature exacte des biens et des possessions de la famille sur ces territoires, permet néanmoins de mettre en lumière l'étendue de son empreinte territoriale à Martigny et à Ottans.

Partant de ce constat, nous pouvons dès lors nous rendre compte de l'évolution progressive de son assise dès le XIII^e siècle dans le Bas-Valais, berceau originel des Arbignon. En effet, d'après ce que les divers spécialistes s'accordent à dire, les membres de la famille tireraient leur référent patronymique du hameau d'Arbignon, situé sur les hauts de Collonges, au pied de la Dent de Morcles,

aujourd'hui disparu et « dont elle [la famille] détenait la métairie »³⁰. On ne peut à ce titre qu'émettre des hypothèses dans la mesure où aucun document ne vient corroborer cette proposition, ni aucune trace résiduelle d'une quelconque tour ou demeure seigneuriale sur ces terres. Considérant ce postulat, les Arbignon auraient donc accru leurs possessions basées sur leur territoire d'outre-Rhône, et ce dès le XIII^e siècle, ce qui tend à illustrer les prémisses de leur influence dans le Bas-Valais. Quant aux territoires spécifiés dans le document de 1200, situés à quelques kilomètres en amont du Rhône par rapport au hameau duquel cette communauté est originaire, on se rend compte que ses membres ont su exploiter les ressources et les puissances locales, à l'instar de familles nobles et des seigneurs abbés de Saint-Maurice, pour entamer leur marche ascensionnelle et affermir leur pouvoir dans tout le Chablais valaisan.

L'acte de 1200 permet dès lors d'esquisser une zone d'influence de ces dynastes qui comprend donc la vallée établie entre Arbignon et Martigny. Christine Payot tend d'ailleurs à préciser la présence effective de ces dynastes aux côtés des principaux seigneurs de l'époque :

*« Plusieurs seigneurs exercent leur pouvoir sur le village d'Ottans et sur son territoire. [...] L'abbaye de Saint-Maurice, le plus ancien propriétaire foncier connu à Ottans, les comtes (puis ducs) de Savoie et le vidomne de Martigny sont les trois seigneurs principaux. Ils sont flanqués de plusieurs petits seigneurs. Parmi ces petits seigneurs, il faut citer les d'Arbignon. »*³¹

²⁸ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le *Minutarium Majus*. Édition du *Registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le Minutarium Majus*, p. 50, n° 248 ; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., p. 308-309, n° 393.

²⁹ Extrait issu du document de 1200 tiré de l'ouvrage de GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., p. 139-140, n° 197.

³⁰ ZENHÄUSERN, Gregor, « Arbignon [Erbignon], d' », in *DHS ; ARMORIAL VALAISAN*, op. cit., p. 12.

³¹ PAYOT, Christine, « Ottans : enquête sur un hameau disparu de la région de Martigny »..., op. cit., p. 450-451.



Vue d'ensemble du territoire d'Ottans. Photographie tirée de l'article de Christine PAYOT, « Ottans : enquête sur un hameau disparu de la région de Martigny »..., *op. cit.*, p. 411.

Cette insertion pourrait également expliquer l'origine de la possession de ce territoire d'Ottans par les Arbignon. Leur assujettissement, en tant que ministériaux des abbés de Saint-Maurice, leur aurait valu cette concession en fief et ce dès le XII^e siècle, bien qu'aucun document ne puisse le certifier.

Reste à définir la position du lieu-dit « *Ottans* » pour se faire une idée de l'implantation progressive des Arbignon dans la région bas-valaisanne. À ce titre, l'étude de l'historienne Christine Payot, « Ottans : enquête sur un hameau disparu de la région de Martigny », offre de précieuses indications sur sa localisation effective.

Selon la spécialiste, ce hameau, qui aujourd'hui, à l'instar de celui d'Arbignon, a disparu, constitue une véritable énigme, puisque l'on ignore jusqu'à son empla-

cement exact³². Toutefois, même si les avis des spécialistes divergent sur sa localisation rigoureuse, tous s'accordent à situer ce village, qui connaît pour la période qui nous intéresse une relative opulence³³, entre la ville de Martigny et le village de Vernayaz, soit entre deux affluents du Rhône : la Drance en amont et le Trient en aval. Ces deux cours d'eau faisant office de délimitations naturelles d'un couloir étriqué où figure Ottans et sur lequel débouche le Chablais valaisan. Voici, à ce titre, une illustration tirée de

³² *Id.*, p. 410.

³³ Remarque : Christine Payot précise en effet, dans son article, *id.*, p. 409, que le village d'Ottans, bien qu'il ait disparu, était constitué d'un « *petit vignoble, de beaux vergers, de champs, de prés et de jardins* », autant de biens agricoles qui peuvent refléter la puissance des Arbignon quant à la constitution de leur patrimoine foncier au début du XIII^e siècle.



Localisation supposée du village d'Ottans. Photographie tirée de Christine PAYOT, « Ottans : enquête sur un hameau disparu de la région de Martigny »..., *op. cit.*, p. 436.

l'étude de Christine Payot qui offre une vue d'ensemble de cette portion de vallée où devait se dresser le village d'Ottans :

« [...] à droite, la région du "coude" du Rhône, avec le rocher des Follatères (au nord-ouest). La Drance se jette dans le fleuve en aval de ce rocher. On distingue au fond le village de Vernayaz. À gauche, la Tour de la Bâtiaz sur son promontoire rocheux. Au premier plan, la ville de Martigny (vue prise depuis Chemin-Dessous). »³⁴

D'après l'historienne, des recherches plus approfondies et plus récentes permettraient de localiser avec plus

d'exactitude l'emplacement du village d'Ottans. En effet, des indices d'ordre toponymique, émanant de diverses extentes datant du ^{xiv}^e siècle, précisent que Ottans se situerait « non pas contre le Mont, mais dans la plaine du Rhône, sur la rive gauche de la Drance, en aval de l'actuel quartier des Follatères, dans l'axe du Chemin du Milieu, à environ 1 000 mètres de la Bâtiaz »³⁵. La représentation qui suit permet d'illustrer avec davantage de précision le village d'Ottans circonscrit à l'intérieur du cercle figurant sur la prise aérienne.

Cette implantation stratégique des Arbignon à la porte du Chablais, passage de transit important, leur permettra par la suite d'étendre leur influence jusqu'aux confins

³⁴ PAYOT, Christine, « Ottans : enquête sur un hameau disparu de la région de Martigny »..., *op. cit.*, p. 411.

³⁵ *Idem*, p. 436.

des limites du Valais savoyard, à savoir jusqu'à la Morge de Conthey et particulièrement en deçà de la plaine du Rhône, du moins pendant le XIII^e siècle, période d'intense expansion.

Le château de Collombey et les résidences familiales

Si les indices en matière de territorialité ne manquent pas au XIII^e siècle, en revanche, ils sont plutôt rares lorsqu'on aborde la question des résidences. Néanmoins, il subsiste à travers la documentation quelques traces, plus tardives cependant, qui permettent de révéler la présence, éparse certes mais effective, de ces dynastes sur l'ensemble de leur territoire.

L'une des manifestations de ces indices est celle qui a trait à leur demeure seigneuriale qui traduit l'importance de la famille et l'évolution de son parcours depuis son apparition au début du XIII^e siècle. La présence de leur château dans le village de Collombey, actuel couvent des Bernardines, est en effet une preuve supplémentaire qui vient corroborer d'une part le parcours ascensionnel des Arbignon dans le Chablais et illustre d'autre part physiquement et matériellement leur assise seigneuriale dans la région. Il suffit pour s'en rendre compte d'observer les vestiges de cette imposante demeure féodale qui subsistent encore aujourd'hui, comme en témoigne la photographie ci-dessous :

Si le château a fait l'objet d'importantes restaurations, il conserve toujours le donjon principal, qui n'a plus toutefois « sa hauteur primitive »³⁶, mais qui impressionne toujours de par sa silhouette massive, dominée par sa « grosse tour carrée »³⁷

et la position stratégique³⁸ qu'il occupe à l'entrée du village de Collombey.

Bien que l'on connaisse mal ce château, ainsi que le précise Patrick Elsig dans son article consacré au développement architectural du monastère des Bernardines³⁹, on situe néanmoins l'édification de la tour dans la seconde moitié du XIII^e siècle, période qui coïncide avec l'appariement des Arbignon avec les seigneurs de Collombey, analysé plus bas⁴⁰. En effet, ainsi que le précise l'*Armorial valaisan*, « vers 1250, la seigneurie de Collombey passa aux sires d'Arbignon qui se maintinrent jusqu'au XVI^e siècle »⁴¹. Quant aux diverses mentions historiques ayant trait à cette demeure féodale, elles n'apparaissent que deux fois, alors que Perronet d'Arbignon⁴² est autorisé par l'évêque

³⁸ Louis BLONDEL dans son article « Le château d'Arbignon à Collombey », *Vallesia*, n° 14, 1959, p. 167, évoque en effet le choix judicieux de la position de ce château, qui domine le village de Collombey et qui permet de surveiller tout le passage jusqu'à Monthey.

³⁹ ELSIG, Patrick, « Habiter. Le développement architectural du monastère », in ANTONIETTI, Thomas et alii, « Bernardine tu seras ». *Le monastère de Collombey : un patrimoine de 4 siècles*, Baden : Hier + Jetzt ; Sion : Musées cantonaux, p. 31.

⁴⁰ Remarque : Selon Louis Blondel, ce serait lors de l'alliance d'Ambroisie d'Arbignon avec le seigneur Jean de Collombey au milieu du XIII^e siècle que les Arbignon s'établissent à Collombey et y élèvent une tour avec maison d'habitation, cf. BLONDEL, Louis, « Le château d'Arbignon à Collombey »..., *op. cit.*, p. 60.

⁴¹ *ARMORIAL VALAISAN*, publié par les archives cantonales avec le concours des deux sociétés d'histoire du Valais sous les auspices du Conseil d'État, Sierre : Éditions à la Carte, 2010, p. 64.

⁴² Remarque : Concernant ce personnage, plusieurs textes, issus de la littérature secondaire (GRAU Nathalie, MONAY Patrick et SOLANDIEU), s'accordent à lui attribuer une romance que ce personnage aurait entretenue avec une certaine Marguerite de Lornay et que, peu de temps après s'être fiancé avec cette dernière, il aurait été appelé par le comte Vert pour aller prêter main-forte à l'évêque Guichard Tavel, aux côtés du frère de sa promise, le chevalier Rodolphe de Lornay. Les deux protagonistes finirent cependant tués sous les remparts de la ville de Sion. Cette mention ne revêt certainement aucune importance historique, mais elle offre l'opportunité de se familiariser avec un ensemble de textes hétéroclites à partir desquels il faut se montrer prudent.

³⁶ RAMEAU, Barthélémy, *Le Vallais historique : châteaux et seigneuries*, Sion : A. Galerini, 1985, p. 6.

³⁷ SOLANDIEU, *Les châteaux valaisans*, Lausanne : L. Martinet, 1912, p. 84.



Photographie du château de Collombey ; vue depuis les vergers, situés en contrebas. Image tirée de l'article de SOLANDIEU, *Les châteaux valaisans...*, op. cit., p. 84.

Guichard Tavel en 1349 à construire une chapelle domestique attenante à son château :

*« Nos Guichardus Dei et apostolice sedis gracia Sedun. episcopus [...] damus et concedimus licenciā et auctoritatem Perroneto domno de Arbignon domicello, dilecto et carissimo nostro, edificandi et faciendi unam capellam infra ambitum, domus sue istagie de Columberio, ita dictam capellam dotare teneatur competenter, tali modo quod dictus Perronetus et sui heredes capellanum qui constituitur in dicta capella nobis presentare teneatur, ita quod per nos dictus capellanus instituetur et confirmetur. [...] »*⁴³

⁴³ GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., tome IV (1331-1350), p. 518-519.

La mention du château des Arbignon apparaît également une deuxième fois en 1353, dans un fragment de registre de reconnaissance dans lequel Jean III d'Arbignon précise certains éléments annexes au donjon principal, ainsi que des dépendances. Enfin, un octroi d'indulgence délivré par le Saint-Siège à Rome, le 5 janvier 1495, pour la chapelle Saint-Georges du château d'Arbignon, et figurant en annexe de cet article, rend compte de la présence de cette demeure castrale. Outre ces apparitions succinctes et sporadiques, il n'existe à ma connaissance aucune autre mention de cet édifice ; il est donc difficile d'identifier avec précision l'apparition de ce « *manoir féodal* »⁴⁴.

⁴⁴ SOLANDIEU, *Les châteaux valaisans...*, op. cit., p. 85.

Si la période de son élaboration demeure quelque peu obscure, l'on connaît avec un peu plus d'exactitude la période à laquelle l'édifice est abandonné. En effet, c'est dans la seconde moitié du XVI^e siècle, moment où les frères Maurice et François d'Arbignon, derniers représentants mâles de cette famille, s'installent dans une tour sise à Monthey⁴⁵, que le château de Collombey est délaissé. Il sera ensuite racheté par la Mère supérieure des Bernardines, Marie-Pétronille de Vantéry, le 19 mars 1643⁴⁶. Ce n'est qu'en 1647, après quelques années de travaux de restauration conséquents, que la communauté s'installe finalement dans le château.

Outre cette imposante demeure féodale sise sur les hauts du village de Collombey, les sources à disposition ne livrent que peu de témoignages quant à l'existence d'autres édifices dont la famille aurait pu faire l'acquisition. Si la liste des résidences attestées est réduite essentiellement aux mentions du château de Collombey, il existe néanmoins quelques preuves supplémentaires illustrant la présence d'autres résidences dont les Arbignon furent détenteurs.

En 1250, Catherine d'Arbignon, fille du seigneur Rodolphe I d'Arbignon, de par son union avec Jacques Flamen hérite de la salterie de Saint-Maurice, de ses dépendances et d'une maison principale⁴⁷. Jean I d'Arbignon aurait possédé également à Saint-Maurice, une maison dans la seconde moitié du XIII^e siècle, ainsi que l'atteste un document datant de 1283⁴⁸. Il s'agit d'un

acte de donation émanant d'un certain Henri de Saint-Sigismond en faveur de la paroisse de Saint-Maurice et au sein duquel apparaît, parallèlement aux possessions du donateur, une maison appartenant à Jean d'Arbignon : « [...] *domi Johannis d'Arbignon* [...] »⁴⁹. Cela n'aurait rien de très surprenant pour les membres d'une famille de ministériaux rattachés à l'abbaye de Saint-Maurice, on pourrait même à ce titre concevoir que cette demeure fut certainement concédée à Jean I d'Arbignon par l'abbaye elle-même.

En plus de ces quelques résidences, acquises durant le XIII^e siècle, on serait en droit de supposer l'existence d'une tour dans le hameau même d'Arbignon, duquel cette famille tira originellement son patronyme, bien qu'aucune preuve ne vienne corroborer cette éventualité. Quant aux autres preuves, elles se réduisent à la mention d'une tour à Illiez, où les Arbignon, en tant que coseigneurs, détenaient le droit de haute justice⁵⁰. Ces quelques indices que révèlent les sources à disposition et la littérature annexe, relatives à l'identification des biens immobiliers propres aux Arbignon, ne suffisent pas à dresser une liste exhaustive des résidences attestées pour cette famille.

⁴⁵ Barthélémy RAMEAU dans son ouvrage *Le Vallais historique...*, *op. cit.*, p. 6, précise qu'en 1568, on trouverait déjà les traces de la présence des seigneurs Maurice et François d'Arbignon dans une tour à Monthey et que leur château de Collombey avait été abandonné. On ne sait toutefois pas ce qui a poussé les deux frères à ce changement.

⁴⁶ RAMEAU, Barthélémy, *Le Vallais historique...*, *op. cit.*, p. 6.

⁴⁷ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le *Minutarium Majus...*, *op. cit.*, p. 522, n° 500 ; AASM, CHL 0/0/1.

⁴⁸ Remarque : Gilbert Coutaz, dans son mémoire de licence en Histoire médiévale, *Aux origines de l'autonomie communale de Saint-Maurice*

d'Agaune : la liste des taillables de 1303, Lausanne : 1978, p. 31, 33, précise également cette acquisition faite par Jean d'Arbignon afin d'illustrer la participation des nobles rattachés à Saint-Maurice à la vie financière et économique de la ville. De plus, Coutaz tend à spécifier que les nobles d'Arbignon, à l'instar d'autres familles féodales importantes de la région, ont eu tendance à faire de Saint-Maurice, « à cause de sa célébrité », le lieu d'établissement de leur résidence ordinaire, ce qui atteste de la présence d'une ou plusieurs propriétés détenue(s) par les Arbignon à Saint-Maurice même et très certainement dans les villes et villages avoisinants.

⁴⁹ *Archives de l'abbaye de Saint-Maurice* (AASM), CHA, *Inventaire Charles*, « Fondations pieuses, legs, donations », in *Notes des pieux légats, fondations et donations en faveur de l'église de l'abbaye*, vol. 2, trois documents disponibles sous la cote suivante : AASM, CHA tiroir 60, premier paquet, n° 17 [1283].

⁵⁰ DELEZE, Pierre et TAMINI, Jean-Émile, *Essai d'histoire de la Vallée d'Illiez*, Saint-Maurice : Saint-Augustin, 1924, p. 34.

En dernier lieu, on peut mentionner encore une maison à Conthey⁵¹, que les Arbignon concédèrent au duc de Savoie en décembre 1448 :

«Attestatio facta de indominaturis castri Contegii. Et primo castrum suum (ducis Sabaudie) antiquum Contegii, situm et existens in summo ville Contegii ex parte de Sinsina, cum toto fortalicio ejusdem, plateis, reuellinis, turri et quadam domo eidem castro contigua, que fuit nobilis Johannis de Arbignione, quam prefatus dnus noster nunc tenet ex empto ab eodem Johanne de Arbignione, vt asseritur, juxta turrin, domum et plateam Nycollete uxoris mei commissarii (Perroneti Cavelli) ex occidente, videlicet a parte patrie Vallesii. [...]»⁵²

Cette bâtisse témoigne de l'étendue du domaine d'influence de ces nobles pendant les deux premiers siècles où ils prospérèrent et firent de nombreuses acquisitions. Ce n'est que dans la seconde moitié du xv^e siècle que les Arbignon furent contraints, pour des raisons économiques qui coïncidèrent notamment avec le retrait progressif des Savoie du Chablais, de renoncer à leurs droits de seigneurie et de vendre les nombreuses possessions territoriales et les biens qu'ils avaient engrangés pendant plus de deux siècles.

Les stratégies matrimoniales : les alliances locales avec les noblesses chablaisienne et savoyarde

Les premières unions matrimoniales

Si l'ensemble des sources du xiii^e siècle met essentiellement en exergue des chartes qui permettent d'offrir un aperçu significatif, sans être pour autant exhaustif, de

«*l'assise foncière*»⁵³ des Arbignon, les indications relatives aux alliances matrimoniales que les membres de la famille ont pu contracter durant le xiii^e siècle sont en revanche plus diffuses. Néanmoins, malgré leur morcellement, elles participent à révéler les alliances matrimoniales que les Arbignon ont su déployer et qui, parallèlement aux expansions territoriales, s'inscrivent dans une politique d'ascension sociale. En cela, les Arbignon témoignent d'une pratique récurrente au sein d'une noblesse qui œuvre pour ses intérêts personnels, ainsi que le stipule notamment Didier Lett : «*Toutes les grandes familles aristocratiques, [...], ont élaboré de fines stratégies matrimoniales pour obtenir des suppléments de richesse, de puissance et de prestige*»⁵⁴.

Bien que les Arbignon n'appartiennent pas au rang de l'élite aristocratique médiévale, ils n'en adoptent pas moins les pratiques de celle-ci : souhaitant rejoindre ses rangs, ils se montrent attentifs «*dans le choix des conjoints*»⁵⁵ afin de promouvoir l'avenir d'un lignage aristocratique qui au début du xiii^e siècle est encore en devenir. Ainsi, les Arbignon affichent clairement leurs prétentions sociales par le jeu des alliances à travers lesquelles ses membres tendent vers une noblesse clairement établie. Les «*épousailles*» constituent dans cette perspective, comme l'affirme Georges Duby, «*l'élément central de cohésion du groupe aristocratique et représente dès lors un objet d'enjeu important pour ces familles*»⁵⁶. Les unions matrimoniales que les représentants de cette lignée ont contractées au fil du xiii^e siècle, et qui leur ont servi «*d'escalier social*»⁵⁷, leur ont en effet permis d'affermir

⁵¹ Remarque : Dans son article consacré à la famille des Arbignon, l'*ARMOIRIAL VALAISAN*, op. cit., p. 12, évoque en effet la présence d'une maison à Conthey, contiguë au château des Savoie et que les Arbignon auraient vendue au duc en 1448.

⁵² GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., tome VIII, p. 395, n° 3008.

⁵³ MORSEL, Joseph, *L'aristocratie médiévale : la domination sociale en Occident (v^e - xv^e siècle)*, Paris : A. Colin, 2004, p. 74, (coll. U. Histoire).

⁵⁴ LETT, Didier, *Famille et parenté...*, op. cit., p. 83.

⁵⁵ Id., p. 124.

⁵⁶ AURELL (éd.), *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, op. cit., p. 172.

⁵⁷ LETT, Didier, *Famille et parenté...*, op. cit., p. 125.

les bases de leur zone d'influence ainsi que leurs liens avec la noblesse du Chablais et d'y asseoir par là même leur autorité en tant qu'authentiques seigneurs.

En s'associant judicieusement à des familles notoires et représentatives d'une noblesse relativement hétéroclite, les Arbignon ont démontré leur habileté à composer avec une élite régionale, dans un premier temps, à l'instar des Collombey, puis plus délocalisée, à l'instar des Lugin. Ce mode de fonctionnement assure ainsi l'essor et la prospérité de ces dynasties sur l'ensemble du Chablais et constitue par là même leur force, comme l'illustre Léon Dupont Lachenal, bien que sa comparaison avec la Maison de Habsbourg, dans le contexte des Arbignon, demeure quelque peu présomptueuse :

« De la Maison d'Arbignon aussi on aurait pu dire ce qu'on a dit de la Maison d'Autriche : Alii bella gerant ; tu felix Austria, nube ! "Que d'autres fassent la guerre ; à toi, heureuse Autriche, il te suffit de conclure des mariages !" »⁵⁸

L'association avec les Lugin : le cas de Pierre I d'Arbignon

C'est donc au XIII^e siècle que les premières alliances matrimoniales peuvent être clairement identifiées, avec une première famille, celle des Lugin. Il s'agit d'une ancienne famille noble rattachée au Chablais et qui tirerait son nom du village de Lugin situé à proximité d'Évian en Haute-Savoie. La famille est citée pour la première fois aux environs de 1150⁵⁹. Amédée de Foras précise également que les membres de cette dynastie se qualifient parfois de seigneurs de Serisy et de Bardennuche, repré-

sentants d'une vieille noblesse⁶⁰, mais dont l'existence demeure relativement obscure.

En effet, ainsi que le précise l'héraldiste, les Lugin n'auraient fourni « *en fait de personnages un peu marquants que dans l'Eglise, dont Jean de Lugin prieur de Peillonex au XIII^e siècle* »⁶¹.

Les Lugin revêtent une importance considérable auprès des Arbignon puisqu'il s'agit de l'une des premières familles nobles avec laquelle ils se sont appariés et parce que cette dynastie leur a ouvert les portes de l'aristocratie : elle constitue donc un maillon essentiel dans le parcours ascensionnel des Arbignon. Cette transition sociale que les seigneurs de Lugin octroient aux Arbignon en facilitant leur accès à la noblesse, confirmée notamment par l'obtention de la titulature de donzel, passe également par l'organisation de toute « *une société d'alliés* »⁶² qui participe à renforcer les liens entre les membres d'une aristocratie intégrée à « *l'entourage savoyard* »⁶³, ainsi que le précise Bernard Andenmatten. En effet, les Arbignon, en s'alliant aux Lugin et en intégrant les rangs d'une noblesse, ont bénéficié certainement d'une opportunité d'enrichir leur cercle d'« *amis* »⁶⁴ par l'entremise des alliances matrimoniales. Ainsi, en se rapprochant des Lugin, les Arbignon ont pu atteindre d'autres familles avec lesquelles les seigneurs de Serisy et de Bardennuche

⁵⁸ DUPONT LACHENAL, Léon, « Glanes sur Dorénaz et Collonges », *op. cit.*, p. 124.

⁵⁹ FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble : E. Allier, 1863-1938, tome III, p. 295 ; GALBREATH, Donald Lindsay, *Armorial vaudois*, Baugy sur Clarens ; 1936, tome II, p. 404.

⁶⁰ Comme le précise Joseph Morsel dans son ouvrage *L'aristocratie médiévale...*, *op. cit.*, p. 66, « le statut social particulier de la noblesse se fonde sur le prestige familial », prestige qui s'accroît d'autant plus par l'ancienneté de l'ascendance illustre de la famille. Dans cette perspective, la notoriété et l'origine noble de « haute antiquité » (in FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, *op. cit.*, tome III, p. 295) des Lugin les inscrivent pleinement au sein de cette classe sociale privilégiée qu'est l'aristocratie.

⁶¹ FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, *op. cit.*, tome III, p. 295.

⁶² Pour reprendre l'expression de MORSEL, Joseph, *L'aristocratie médiévale...*, *op. cit.*, p. 70.

⁶³ ANDENMATTEN, Bernard, *La maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIII-XIV^e s.). Supériorité féodale et autorité princière*. Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande, 2005, p. 60.

⁶⁴ MORSEL, Joseph, *L'aristocratie médiévale...*, *op. cit.*, p. 70.

ont su tisser des liens, à l'instar des Châtillon. Il s'agirait ici de la branche des Châtillon-Larringes et non de celle des La Tour-Châtillon possessionnés dans le Valais central. Cette famille, à l'instar des Lugin, oppose aux chercheurs bien des points relatifs aussi bien à sa généalogie qu'à ses origines. Elle est citée à l'aube du ^{xiv}^e siècle, soit en 1303, en la personne de Guillaume I, coseigneur de Châtillon et bailli du Chablais. Il semble que les représentants de cette dynastie aient été seigneurs de Larringes près d'Évian et coseigneurs de Thollon en Chablais⁶⁵. Cette promiscuité avec les Lugin explique dès lors leur lien privilégié avec ces derniers. Selon les chercheurs, une branche se serait même fixée à Collombey en Valais, ce qui lui aurait permis de s'allier également aux Arbignon, mais plus tardivement cependant que les Lugin puisque, ainsi que l'indique Amédée de Foras, Jean VI d'Arbignon, châtelain de Monthey, se serait uni à Louise de Châtillon en 1514⁶⁶. Cet exemple permet d'illustrer l'élaboration de tout un réseau nobiliaire complexe qui semble se densifier à travers d'étroites alliances entre la noblesse chablaisienne qui trouve une certaine cohésion sous l'égide des princes de Savoie. Ces divers appariements entre les membres d'une noblesse assujettie⁶⁷ à la Maison de Savoie participent, sur une échelle plus vaste, à « *l'édification de l'État savoyard* »⁶⁸.

De ces unions matrimoniales, deux logiques semblent se dégager, ainsi que le précise Joseph Morsel, chacune répondant à des exigences spécifiques, l'une pri-

vilégiant l'endogamie, l'autre l'exogamie. Les alliances entre membres de la noblesse chablaisienne revêtent des caractères assez composites suivant les attentes familiales, les situations géographique et sociale. Ainsi l'endogamie semble s'imposer entre les Lugin et les Châtillon-Larringes, ceci dans le but de consolider avoirs, charges et domaines et d'assurer une certaine cohésion au sein d'une noblesse régionale⁶⁹. On constate parallèlement que l'aristocratie recourt à l'exogamie, comme c'est le cas entre les Arbignon et des communautés basées en Haute-Savoie, soit les Lugin au ^{xiii}^e siècle et les Châtillon-Larringes au ^{xvi}^e siècle. Cette ouverture à d'autres familles a pour but d'étendre les zones d'influence de chacune de ces communautés, de « *renforcer la puissance du lignage* »⁷⁰ et d'assurer l'unité administrative d'un territoire plus vaste, celui du comté puis duché de Savoie. De plus, pour les Arbignon, cette association exogamique avec les Lugin tend également à souligner, ainsi que l'explicite Joseph Morsel⁷¹, la nécessité de conclure une alliance qui entraîne l'acquisition de nouveaux alliés au sein d'une classe supérieure, soit celle de la noblesse, participant de ce fait à la promotion sociale des Arbignon.

La première rencontre entre les Arbignon et les Lugin mérite cependant d'être analysée de manière plus détaillée.

La première occurrence des Lugin dans la documentation liée aux Arbignon apparaît dans une charte de 1233 qui met en exergue une vente entre Pierre, donzel d'Arbignon, et son cousin Rodolphe I d'Arbignon. Au travers de cette transaction foncière figure, dans la liste des acteurs secondaires du document, intégrées à la *laudatio parentum*, Alix, fille du seigneur Aymon de Lugin et épouse de Pierre Donzel d'Arbignon, ainsi qu'une certaine dame Pétronille :

⁶⁵ FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, op. cit., tome I, p. 383; *ARMORIAL VALAISAN*, op. cit., p. 59; GALBREATH, Donald Lindsay, *Armorial vaudois*, Baugy sur Clarens; 1934, tome I, p. 124.

⁶⁶ FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, op. cit., tome I, p. 383 et tome VI, p. 44.

⁶⁷ Cet assujettissement, ainsi que le précise Bernard Andenmatten in *La maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIII^e-XIV^e s.)...*, op. cit., p. 14, s'explique au travers d'« *une multiplicité de liens féodaux, administratifs, financiers, curiaux voire même affectifs* », que les Savoie tissent avec leurs vassaux.

⁶⁸ *Ibidem*.

⁶⁹ LETT, Didier, *Famille et parenté...*, op. cit., p. 85.

⁷⁰ *Ibidem*.

⁷¹ MORSEL, Joseph, *L'aristocratie médiévale...*, op. cit., p. 70.

« [...] *Petrus domicellus de Albignon donavit et vendidit quicquid habebat tam in plano quam in monte, a loco qui dicitur Choiz usque en Coul et usque ad Rodanum, in pratis quam in campis et in hominibus, consanguineo suo Rodulfo de Albignon [...] et hanc venditionem dominus Aymo de Lugin laudavit et domina Petronilla uxor condam domni Giroldi de Albignon. [...] Laudavit etiam dictam venditionem Aliz filia domni Aymonis de Lugin, uxor dicti Petri domicelli de Albignon, [...]* »⁷²

Si l'identité d'Alix demeure connue, celle de dame Pétronille, épouse de feu seigneur Girold I d'Arbignon, ne l'est pas et pose dès lors un problème quant à l'identification de son patronyme. Une hypothèse serait peut-être que la dame Pétronille appartienne à la famille de Lugin, dans la mesure où les Arbignon ont entamé leur assise territoriale et seigneuriale dans le Val d'Illezie grâce à leur alliance avec les Lugin⁷³ dans la première moitié du XIII^e siècle. Dans cette perspective, une alliance croisée entre deux branches cousines, soit entre le seigneur Girold I et Pierre II, serait envisageable. En s'associant avec les Lugin, les deux cousins témoignent du caractère stratégique de leur union hypergamique avec des femmes issues d'une aristocratie locale qui leur permet d'enrichir le patrimoine familial et d'affermir leur assise territoriale sur le Val d'Illezie. Si le seigneur Girold I s'est associé à une Lugin, il serait dès lors le premier à contracter une union exogamique. Pierre II quant à lui aura pris soin de réitérer une alliance avec la même famille, en concevant cette fois-ci un mariage endogamique afin de, comme le stipule Joseph Morsel, « *renforcer les liens déjà existants* »⁷⁴.

Si les Lugin occupent le second plan dans cet acte, puisqu'ils font office de ratificateurs, ils prouvent néanmoins, de manière indirecte certes, qu'ils sont rattachés aux enjeux suscités autour de cette vente et témoignent par là même de l'influence et de l'importance considérable qu'ils exercent auprès des Arbignon. Il ne serait en effet pas exclu que ce soit le seigneur Aymon de Lugin qui ait concédé au donzel Pierre II les territoires qui font l'objet de la transaction avec son cousin.

Cette charte permet finalement de mettre en lumière les apports mutuels que chacun des deux partis a su trouver au travers des alliances matrimoniales qu'il a contractées avec l'autre. D'après ce que précise Amédée de Foras, si l'on considère que la famille de Lugin apparaît dans la seconde moitié du XII^e siècle aux abords de la rive gauche du Léman, on a ici la preuve qu'elle s'est considérablement étendue grâce à son union notamment avec les Arbignon qui permet aux Lugin de se fixer dans le Chablais valaisan et d'y trouver des alliés. De leur côté, les Arbignon commencent à émerger de l'anonymat, puisque c'est le premier document qui confère une titulature à ses membres, soit « *donzel* » pour Pierre et « *seigneur* » pour Girold I. Ce premier appariement avec une famille appartenant à une noblesse issue de Haute-Savoie illustre ainsi les premiers signes visibles de l'ascension sociale des Arbignon qui, outre l'obtention de titulatures, ont pu accroître leur patrimoine foncier.

Cette union avec les Lugin est donc déterminante pour les Arbignon car elle aura des répercussions positives tout au long du XIII^e siècle, en permettant d'étendre l'influence et l'emprise territoriale de la famille sur l'ensemble du Chablais. En effet, l'association avec les Lugin va sans doute donner l'opportunité aux Arbignon de leur fournir un accès sur la rive gauche du Léman. Effectivement, en 1235, une charte qui fait intervenir les mêmes acteurs que celle de 1233 stipule que les Arbignon sont possédés de Martigny jusqu'au village de Bret, à proximité du village de Lugin :

⁷² Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le *Minutarium Majus*. Édition du *Registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le Minutarium Majus*, p. 50, n° 248 ; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par Jean Gremaud, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, tome I, *op. cit.*, p. 308-309, n° 393.

⁷³ ZENHÄUSERN, Gregor, « Arbignon [Erbignon], d' »..., *op. cit.*

⁷⁴ MORSEL, Joseph, *L'aristocratie médiévale...*, *op. cit.*, p. 70.

«[...] *Petrus domicellus de Albignon vendidit etiam eidem Rodulfo quicquid habebat in hominibus et rebus aliis a loco qui dicitur Brest usque ad Martigniacum, in plano et in monte, pro viginti sex libris et decem solidis bonorum mauricien (sium), de quibus habuit plenariam solutionem.* [...]»⁷⁵

L'immersion des Arbignon en Haute-Savoie est donc ici clairement spécifiée et elle s'accentuera tout au long du XIII^e siècle, jusqu'au fief de Nernier, où les Lugin avait «transporté leur principale demeure»⁷⁶ et que les Arbignon détenaient, ainsi que l'indique un document datant de mai 1252. Ce document met en exergue un litige survenu entre dame Agnès, épouse de feu seigneur Rodolphe I d'Arbignon, chevalier, et ses neveux, les frères Jacques I et Rodolphe II d'Arbignon, suite à l'attribution de leurs biens respectifs:

«[...] *dicta vero domina [Agnete, uxor condam domni Rodulfi de Arbignon militis] et heredes ejus tenentes esse garentes eisdem fratribus [Rodulfo et Giroldo de Arbignon] de hominio faciendo pro feudo de Nernie,* [...]»⁷⁷

Les relations entretenues avec les Lugin semblent ainsi se poursuivre et se consolider tout au long du XIII^e siècle. En effet, un document datant de la seconde moitié du XIII^e siècle, soit de 1272, révèle la rétrocession d'un fief situé dans la vallée d'Illiez qu'Aymon, donzel de Lugin,

fil du seigneur Aymon de Lugin⁷⁸, détenait du donzel Jean II d'Arbignon:

«[...] *Aymo domicellus de Lugin, filius condam domni Aymonis militis, et consensu filiorum suorum Henrici et Willermi, vendidit solvit penitus et quitavit Johanni de Arbignon domicello et suis heredibus quicquid a dicto Johanne tenebat in feudum a ponte Establo usque en Col, scilicet Giroldum de Balbuys et alia, si qua in predicto loco habebat, alte et basse, pro octo libris et V solidis lausann (ensium) eidem Aymoni domicello integre datis et solutis.* [...]»⁷⁹

Il semble que les Lugin aient laissé leur empreinte territoriale dans le Val d'Illiez et qu'ils aient entretenu des relations privilégiées avec les Arbignon tout au long du XIII^e siècle, ainsi que l'attestent les documents de 1233, 1235 et de 1272. Par l'entremise des alliances familiales, chacun des deux partis a su exploiter des opérations qui leur auront été favorables, aussi bien du côté des Lugin qui auront pu renforcer leur présence dans le Chablais valaisan⁸⁰ que du côté des Arbignon. En effet, les liens étroits qu'ils tissent avec les Lugin leur assurent un accès en Haute-Savoie dès la première moitié du XIII^e siècle, et ce depuis la vallée du Rhône.

Toutefois, si la présence des Arbignon sur la rive gauche du Léman est avérée au XIII^e siècle, grâce notamment à leur alliance avec les Lugin, elle s'en trouverait renforcée

⁷⁵ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus*. Édition du *Registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le Minutarium Majus*, p. 50, n° 246; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., tome I, p. 321, n° 408.

⁷⁶ FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, op. cit., tome III, p. 295.

⁷⁷ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus...*, op. cit., p. 53, n° 259; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., tome I, p. 471-472, n° 549.

⁷⁸ Il s'agit vraisemblablement d'une référence au seigneur Aymon de Lugin, celui-là même qui était présent lors de la transaction foncière entre Pierre et Rodolphe I d'Arbignon au sujet de territoires situés également dans la vallée d'Illiez.

⁷⁹ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus...*, op. cit., p. 11, n° 22; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., tome II, p. 202-203, n° 803.

⁸⁰ Leur entrée dans cette région s'est sûrement effectuée dès le XII^e siècle, depuis le village de Lugin en passant par le col du Corbier, la vallée d'Abondance et le col du Pas de Morgins qui débouche finalement sur la vallée d'Illiez, région où l'emprise territoriale des Arbignon se renforce durant tout le XIII^e siècle.

par l'intermédiaire du seigneur et chevalier Guillaume I d'Arbignon. En effet, grâce aux charges administratives⁸¹ qu'il occupe durant la première moitié du XIV^e siècle dans le Chablais savoyard, Guillaume I d'Arbignon illustre pleinement l'assise territoriale de la famille dans cette région.

Délèze et Tamini affirment que, parallèlement à la charge de châtelain que Guillaume I d'Arbignon exerce à Allinges-le-Neuf et à Thonon de 1309 à 1315⁸², il serait marié à une Aymonette de Lugin⁸³. Toutefois, sa prétendue union avec cette Aymonette de Lugin doit être fortement relativisée; retenons donc plutôt ses charges administratives qui le retiennent en Haute-Savoie. En effet, il semble que Délèze et Tamini se soient fourvoyés sur l'identité de l'épouse du noble Guillaume I d'Arbignon. Son testament de 1332 stipule une Ysabelle comme étant son épouse (« [...] *dilectam uxorem suam dominam Ysabellam* [...] »⁸⁴); malheureusement l'identité patronymique de cette femme n'est pas mentionnée, on ne peut dès lors que supposer son appartenance à des familles originaires des seigneuries sans doute basées en Haute-Savoie, soit celles de Lugin, de Nernier, de Neuvecelle

ou encore de Châtillon-Larringe⁸⁵; toutefois il ne s'agit que d'hypothèses. Faisons observer néanmoins qu'il y a bel et bien la mention d'une Aymonette dans le testament du seigneur Guillaume d'Arbignon, mais il s'agit en fait de sa sœur, mère de François I et de Perronet d'Arbignon, neveux et héritiers dudit Guillaume, et non de son épouse, comme il l'est clairement spécifié: « [...] *Item volet et ordinat dictus [nobilis dominus Guillelmus de Arbignyon] miles quod dilecta soror sua Aymoneta mater dictorum Perroneti et Fransiscis* [...] »⁸⁶.

L'alliance croisée avec les Collombey: l'exemple de Rodolphe I et Ambroisie d'Arbignon

Si les Arbignon ont pu dès le XIII^e siècle étendre leur influence jusqu'en Haute-Savoie, grâce notamment à l'alliance contractée avec les Lugin, le renforcement de leur assise territoriale au sein du Chablais valaisan et la constitution de leur fief seigneurial vont se manifester au milieu du XIII^e siècle et se concrétiser plus précisément grâce à leur association avec les Collombey.

Il s'agit d'une famille qui tire originellement son patronyme du village de Collombey comprenant deux petits hameaux: Collombey-le-Grand et Collombey-le-Petit où les sires de Collombey avaient leur château, manoir qui reviendra au milieu du XIII^e siècle aux Arbignon. La famille est connue dès le XII^e siècle et s'est éteinte au XV^e siècle. Elle tient en fief des comtes de Savoie, pendant deux siècles, le vidomnat de Monthey, ainsi que

⁸¹ Guillaume I d'Arbignon est en effet châtelain d'Allinges-le-Neuf et de Thonon de 1309 à 1315, d'après les Comptes de la Châtellenie d'Évian et des archives de Turin», FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, op. cit., tome VI, p. 44; DUPONT, LACHENAL, «Glans sur Dorénaz et Collonges», op. cit., p. 127; *ARMORIAL VALAISAN*, op. cit., p. 12; BLONDEL, Louis, «Le château d'Arbignon à Collombey...», op. cit., p. 168; ZENHÄUSERN, Gregor, «Arbignon [Erbignon], d'»..., op. cit.; RAMEAU, *Le Vallais historique: châteaux et seigneuries*, op. cit., p. 10; SOLANDIEU, *Les châteaux valaisans...*, op. cit., p. 84.

⁸² ZENHÄUSERN, Gregor, «Arbignon [Erbignon], d'»..., op. cit.

⁸³ DELEZE, Pierre et TAMINI, Jean-Émile, *Essai d'histoire de la Vallée d'Il-liez...*, op. cit., p. 35.

⁸⁴ Document figurant en annexe de cette étude, transcrit par mes soins, avec la précieuse collaboration de M^{me} Fanny Abbot. L'original de ce document est conservé aux Archives de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, dans le second volume de l'inventaire Charles, sous le registre des pieux légats, fondation et donations en faveur de l'église de l'abbaye, tiroir 60, paquet 2, dossier n° 40, sous la cote suivante: AASM, CHA 60/2/40.

⁸⁵ Autant de familles avec lesquelles les Arbignon étaient en relation et, dans la mesure où Guillaume était châtelain de Allinges-le-Neuf et de Thonon, il n'est pas impossible qu'il se soit apparié avec une représentante de la noblesse du Chablais français. Nous pourrions néanmoins pencher plutôt en faveur des seigneurs de Nernier, puisque l'armorial d'Amédée de Foras mentionne une dénommée Isabelle au sein de la branche, citée dans un acte de 1323, au côté de sa sœur Catherine, si les dates coïncident, il n'est pas pour autant certain qu'il s'agisse bien de cette Isabelle, épouse de noble Guillaume d'Arbignon, figurant dans son testament de 1332.

⁸⁶ Testament du seigneur et chevalier Guillaume I d'Arbignon; original conservé sous la cote suivante: AASM, CHA 60/2/40.

des droits dans la vallée d'Illicz et aux Ormonts⁸⁷. La famille connaît un parcours ascensionnel proche de celui des Arbignon, essaimant sur l'ensemble du Chablais et tirant profit des diverses alliances avec la noblesse locale et des comtes de Savoie pour gagner en puissance. Ce type de fonctionnement est récurrent au sein de l'aristocratie romande, ainsi que le précise Gregor Zenhäusern, dans la mesure où la petite noblesse locale, ne pouvant « *édifier des seigneuries féodales autonomes, est contrainte dès lors, pour survivre, de s'inféoder au comte de Savoie* »⁸⁸. En entrant dans « *l'entourage savoyard* »⁸⁹, pour reprendre l'expression de Bernard Andenmatten, cette noblesse peut ainsi assurer sa promotion sociale en prenant part au « *réseau administratif dense et efficace* »⁹⁰ mis en place par les Savoie dès le XIII^e siècle, celui des châtellenies.

Si les représentants de cette petite noblesse s'emploient à tisser des liens féodaux avec la Savoie, ils s'engagent parallèlement à entretenir des relations avec d'autres membres de l'aristocratie locale dans le but d'assurer leur ascension sociale. L'alliance des Arbignon et des Collombey atteste tout à fait de cette pratique qui tend à l'établissement et à l'expansion territoriale des Arbignon dans la plaine du Rhône.

Si les Arbignon bénéficient de leur association avec les Collombey dans la première moitié du XIII^e siècle, les Collombey eux aussi semblent profiter de cette union dans la seconde moitié du XIII^e siècle, lorsque les Arbignon auront acquis davantage d'influence et de pouvoir. Ainsi, outre les droits que possédaient les Collombey dans la vallée d'Illicz⁹¹ et qu'ils obtinrent sans doute par l'entremise

des Arbignon, les Collombey acquirent fief et hommes liges ainsi que divers biens et propriétés, suite aux alliances qu'ils contractèrent avec les Arbignon.

C'est le cas notamment pour Mermeta de Collombey qui, dans un document datant de janvier 1275, cède à son époux Girard d'Allinges l'ensemble d'un fief qu'elle détenait du donzel Jean I d'Arbignon : « *Item [Mermeta de Columber] dedit eidem Girardo [de Alingio ejus marito] totum feodum quod ipsa tenet a Johanne Darbignon domicello, tam in monte quam in plano [...]* »⁹². Une autre charte datant de juin 1281 met en relation les Arbignon et les Collombey autour d'une concession que le donzel Jean I d'Arbignon, le même acteur impliqué dans le document précédent, fait en faveur du seigneur et chevalier Pierre de Collombey. Le donzel cède ainsi deux hommes liges et taillables avec leurs biens, albergement et tènement, ainsi que 12 deniers mauricois de service annuel, moyennant une somme de 10 livres mauricoises :

« *Ego Johannes de Arbignio(n) domicellus, [...] vendo [...] domno P(etro) de Columberio militi, duos homines meos ligios et talliabiles, scilicet Brunum de Criez, [...] item Brunum des Crestez [...], una cum abergamentis, tenementis, [...]; item duo decim denarios maur (icienses) de servicio per annum cum placito et dominio feodi [...] et hoc pro prece decem librarum maur (iciensium), quas ab eodem emptore confiteor me habuisse et recepisse [...]*. »⁹³

Ces diverses transactions sont facilitées dans la mesure où le donzel Jean I d'Arbignon est lui-même apparenté aux Collombey, du côté maternel, puisque

⁸⁷ ARMORIAL VALAISAN, *op. cit.*, p. 65; DHBS, *op. cit.*, tome II, p. 545; GALBREATH, Donald Lindsay, *Armorial vaudois...*, *op. cit.*, tome I, p. 140.

⁸⁸ ZENHÄUSERN, Gregor, « Valais »..., *op. cit.*

⁸⁹ ANDENMATTEN, Bernard, *La maison de Savoie et la noblesse vaudoise (XIII^e-XIV^e s.)...*, *op. cit.*, p. 60.

⁹⁰ ZENHÄUSERN, Gregor, « Valais »..., *op. cit.*

⁹¹ ARMORIAL VALAISAN, *op. cit.*, p. 65; DUBÉY, Pascal, « Illicz, val d' », in *DHS*.

⁹² Original perdu, copie du *Minutarium Majus* sous la cote suivante : AASM CHL 0/0/1 ; p. 74, n° 344 ; document recopié dans *Sources du droit suisse*, n° 26 ; p. 46-47.

⁹³ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le *Minutarium Majus*..., p. 169-170, n° 618 ; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, *op. cit.*, tome II, p. 300, n° 897.

sa mère dame Agnès était issue de cette famille et réciproquement.

Si les Collombey ont opéré quelques transactions avec les Arbignon, comme nous venons de le voir, il semble néanmoins que ce soit avant tout les Arbignon qui auraient retiré un avantage supérieur de leur union avec les Collombey. En effet, l'étape décisive qui permet aux Arbignon d'entamer véritablement leur ascension sociale dans le Chablais et de s'y fixer en tant que seigneurs est marquée par le mariage d'Ambroisie d'Arbignon, sœur de Rodolphe I d'Arbignon, avec Jean de Collombey⁹⁴ en 1240 :

«Noverint universi presens scriptum inspecturi quod Ambrosia, soror Rodulfi de Albignon domicelli, dedit et vendidit, laudante et concedente Johanne de Magno Columberio marito suo, eidem Rodulfo fratri suo totam portionem hereditatis sue, pro triginta libris mauricien (sium) datis et solutis. [...]»⁹⁵

À partir de cette union, on peut supposer que les Collombey céderaient leur seigneurie et leur château aux Arbignon qui s'y maintiendront jusqu'au xvi^e siècle ; cette hypothèse est d'ailleurs soutenue par quelques chercheurs et historiens⁹⁶. Cette concession semble revenir au frère d'Ambroisie, soit le seigneur Rodolphe I d'Arbignon, qui épouse Agnès de Collombey, certainement la sœur

de Jean de Collombey, ainsi que le stipule un document de 1251.

Cette charte fait mention de la constitution d'une dot que dame Agnès, femme de feu seigneur Rodolphe I d'Arbignon, élabore en faveur de sa fille Catherine, en guise de complément à la somme que son mari avait déjà versée pour leur fille⁹⁷ :

«Notum quod domina Agnes, uxor condam domni Rodulfi de Arbignon, dedit et concessit Catherine filie sue in dotalicium tresdecim libras mauricien (sium), datas et solutas ad Jacobi dicti Flamen, filii Jacobi salterii de Sancto Mauricio. [...]»⁹⁸

Si rien ne laisse entrevoir les origines d'Agnès dans ce document, une charte plus tardive, datant de 1263, permet de faire la lumière sur cette question. En effet, on apprend dans cette charte la restitution de l'ensemble des biens meubles et immeubles qui doivent revenir, lors de sa majorité, à Jean I d'Arbignon, fils du défunt seigneur Rodolphe I d'Arbignon par ses oncles maternels et anciens tuteurs, soit les seigneurs Jean et Girod de Collombey. Il s'agit à ce titre de l'unique cas de tutelle dont nous disposons pour le xiii^e siècle et qui rend compte d'une pratique de plus en plus attestée au sein de la documentation au bas Moyen Âge « à cause d'une plus forte mortalité qu'auparavant et d'une documentation plus abondante »⁹⁹. La mise sous tutelle de Jean I, suite au décès de son père, le seigneur et chevalier Rodolphe I

⁹⁴ Selon l'*ARMORIAL VALAISAN*, *op. cit.*, p. 65, il s'agirait de Jean, seigneur des deux Collombey dès 1251 et plus spécialement de Collombey-le-Grand (*de Magno Columberio*) ; Collombey-le-Petit dont la seigneurie reviendra après le mariage d'Ambroisie, soit en 1247, à son frère Rodolphe I d'Arbignon. Le document de 1247 stipule en effet que Rodolphe, à la base simple donzel, est à ce moment *dominus* («... domnum Rodulphum militiem de Albignon... »).

⁹⁵ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le *Minutarium Majus*..., p. 50, n° 249 ; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*..., *op. cit.*, tome I, p. 354, n° 451.

⁹⁶ *ARMORIAL VALAISAN*, *op. cit.*, p. 64 ; BLONDEL, Louis et DONNET, André, *Châteaux du Valais*, Martigny : Pillet, 1982, p. 60 ; DELEZE, Pierre et TAMINI, Jean-Émile, *Essai d'histoire de la Vallée d'Ille*..., *op. cit.*, p. 34.

⁹⁷ En effet, un document de 1250 (AASM, CHL 0/0/1 ; p. 122, n° 500) nous apprend que le seigneur Rodolphe I d'Arbignon, certainement à la veille de son décès, a assigné 30 livres mauricoises pour la constitution de la dot de sa fille Catherine, somme à laquelle dame Agnès, suite à la mort de Rodolphe en 1251, fournira un complément, soit l'équivalent de 13 livres mauricoises.

⁹⁸ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le *Minutarium Majus*..., p. 53, n° 260 ; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*..., *op. cit.*, tome I, p. 465-466, n° 543.

⁹⁹ LETT, Didier, *Famille et parenté*..., *op. cit.*, p. 232.

d'Arbignon, semble avoir été orchestrée par sa mère, ou du moins par un conseil de famille¹⁰⁰ qui lui a sans doute conféré la décision de confier la gestion du patrimoine de son fils à ses oncles maternels.

Cette pratique témoigne d'une évolution de la mise sous tutelle qui, ainsi que le spécifie Lett, tend vers une propension plus marquée à représenter les membres de « *la branche maternelle* »¹⁰¹, soit les ascendants directs, en l'occurrence les oncles, mais aussi les tantes, les cousins germains ou les affins plus éloignés¹⁰². Il semble à ce titre que l'on puisse opérer une distinction, ainsi que le précise Lett, entre le « *tutorat social impliquant la vie en commun* » et qui s'appliquerait à la mère de Jean I, dame Agnès, et le « *tutorat légal impliquant la responsabilité financière et morale* »¹⁰³ et qui s'appliquerait ici aux oncles, soit les seigneurs Jean et Girold de Collombey.

Outre la possibilité d'entrevoir un cas de mise sous tutelle particulier, la charte précise le lien d'affiliation de dame Agnès avec la famille de Collombey; le document s'achève en effet par la mention de ladite Agnès, présente comme témoin au moment de la restitution des biens de son fils par ses oncles maternels, soit les sires de Collombey, Jean¹⁰⁴ et Girold :

« *Notum quod ego Johannes, filius quondam domni Rodulfi de Arbignon militis, sciens et prudens, [...] computum bonorum meorum mobilium et immobilium factum et redditum mihi per nobiles viros domnum Johannem et domnum Girodum fratres de Columberio,*

militis, avunculos et tutores [...] Actum anno Domini M^o CC^o LX^o III, mense februarii, in presencia domne Agnetis mee matris. »

L'union endogamique et homogamique qui s'effectue entre les Arbignon et les Collombey est donc tout à fait significative, dans la mesure où elle permet d'illustrer une pratique récurrente¹⁰⁵ d'alliance entre deux communautés issues du même rang social et localisée en une même région et qui se consolide par cette alliance croisée entre Ambroisie d'Arbignon mariée au seigneur Jean de Collombey, qui semble être le frère d'Agnès, elle-même mariée au seigneur Rodolphe I d'Arbignon, chevalier et frère d'Ambroisie.

De par leur proximité et leurs liens avec les Savoie, les Arbignon et les Collombey, en tant que représentants d'une petite aristocratie, ont su, en s'unissant mutuellement, se constituer les bases de leur assise seigneuriale et de leur expansion territoriale dans la région qui les a vus naître.

Enfin, par le biais de leur appariement, chacune de ces communautés contribue également à renforcer la cohésion interne du réseau administratif de l'État de Savoie qui sait tirer profit de cette petite noblesse locale pour la gestion de son territoire.

Outre ces alliances avec les Lugin et les Collombey, les Arbignon ont, durant le XIII^e siècle, contracté des unions avec d'autres familles, de moindre importance cependant. C'est le cas pour la descendance du seigneur Rodolphe I d'Arbignon et de dame Agnès de Collombey. En effet, deux documents mettent en évidence l'identité du conjoint de leur fille Catherine d'Arbignon. Il s'agit de deux dotations en faveur de Catherine, soit la première, d'un montant de 30 livres mauricoises, effectuée

¹⁰⁰ *Ibidem.*

¹⁰¹ *Ibidem.*

¹⁰² *Ibidem.*

¹⁰³ *Id.* p. 233.

¹⁰⁴ Il pourrait certainement s'agir de Jean, seigneur de Collombey-le-Grand, mari d'Ambroisie, sœur du seigneur et chevalier Rodolphe I d'Arbignon et tante de Jean I d'Arbignon.

¹⁰⁵ À ce titre, Didier Lett spécifie dans son ouvrage *Famille et parenté...*, *op. cit.*, p. 85, que « *l'endogamie s'accorde volontiers avec l'homogamie* ».

en 1250 et entreprise par son père, le seigneur Rodolphe I d'Arbignon :

« [...] *cum inter domnum Rodolphum de Albignon militem ex una parte et Jacobum psalterium Sancti Mauricii ex altera contraherent sponsalia nomine Jacobi dicti Flamen filii dicti Ja (cobi) psalterii et Katherine filie dicti domni Rodulphi de Albignon, dictus domnus Rodolphus predictae Katherine filie sue in dotem triginta libras maur (iciensium) assignavit [...] autem Ja (cobus) psalterus, [...] dedit et concessit dicto Jacobo Flamen filio suo et Katherine uxori ejus, filie dicti domni Rodulphi, [...] post decessum suum et Clemencie uxori sue, psalteriam Sancti Mauricii cum appendicis suis et domum suam quam habet in burgo Sancti Mauricii, [...]* »¹⁰⁶

La seconde est celle de 1251, que nous avons déjà parcourue précédemment et qui met en évidence la constitution d'une dot supplémentaire, d'un montant de 13 livres mauricoises, qu'Agnès verse au nom de sa fille Catherine, suite au décès du seigneur Rodolphe I d'Arbignon.

Ces deux documents prouvent qu'il s'agit d'une alliance hypergamique, témoignant de ce fait d'une pratique matrimoniale récurrente, attestée dès le ix^e siècle, ainsi que le précise Lett¹⁰⁷. Catherine, fille du seigneur et chevalier Rodolphe I d'Arbignon, se voit donc appariée à un représentant appartenant à une classe sociale inférieure. En effet, il semble que les Flamen soient membres de la bourgeoisie et auraient occupé quelque office au sein de l'administration savoyarde, en tant que sautier, officier subalterne exécutant les ordres du châtelain¹⁰⁸. Foras précise toutefois

que ces roturiers ont acquis des lettres de noblesse à l'aube du xvii^e siècle en la personne de Claude Flamen, adoptant dès lors le nom de de Flamme¹⁰⁹.

Cette union hypergamique répond à une logique d'exclusion des filles de l'héritage qui semble se généraliser dès le xi^e siècle¹¹⁰, ainsi que le spécifient Lett et Duby, ceci afin d'éviter le morcellement du patrimoine lignager, en privilégiant l'ordre de succession des *seniores*, pour reprendre l'expression de Duby, qui deviennent « *gestionnaires de la fortune familiale* »¹¹¹. On peut dès lors comprendre les raisons qui ont incité le seigneur Rodolphe I d'Arbignon, chevalier, à marier sa fille à un roturier ; il lui attribue une dot de moindre importance, dans la mesure où sa mère Agnès doit lui adjoindre une dot supplémentaire, et qu'il aurait été d'usage d'augmenter pour favoriser une union plus prestigieuse avec par exemple un autre membre de la noblesse. Faisons également observer que cette union se produit au milieu du xiii^e siècle et que les Arbignon, à ce moment-là, sont à l'aube de leur ascension sociale et n'ont pas encore acquis un patrimoine financier suffisant qui leur permette de marier leurs filles à d'authentiques seigneurs. Comme l'illustre le tableau en fin de chapitre, il faudra attendre le xv^e siècle pour voir les femmes appartenant à la Maison d'Arbignon appariées à d'illustres familles seigneuriales originaires de Haute-Savoie, soit les Rovorée, les Neuvecelle, les Châtillon-Larringes ainsi que les Compey-Féterne, supposant une dotation plus conséquente.

Outre cette impossibilité de marier sa fille à un membre de la noblesse, il s'agirait peut-être d'une volonté de la part du seigneur et chevalier Rodolphe I de servir ses intérêts. En effet, il donne sa fille en mariage au fils de Jaques Flamen

¹⁰⁶ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le *Minutarium Majus*. Édition du *Registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le Minutarium Majus*, p. 122, n° 500 ; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, *op. cit.*, tome II, p. 29-30, n° 651.

¹⁰⁷ LETT, Didier, *Famille et parenté...*, *op. cit.*, p. 31.

¹⁰⁸ DESFOYES, Jules, « Notes sur Leytron. Conférence donnée à l'assemblée de la Société d'Histoire du Valais romand à Leytron le 30 avril 1933 », in *Annales valaisannes*, p. 151.

¹⁰⁹ FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, tome 2, *op. cit.*, p. 386.

¹¹⁰ DUBY, Georges, *Mâle Moyen Âge*, Paris : Flammarion, 2014, p. 134, (coll. Champs Histoire ; n° 216) ; LETT, Didier, *Famille et parenté...*, *op. cit.*, p. 31.

¹¹¹ DUBY, Georges, *Mâle Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 135.

contre la promesse d'une concession, ici de la salterie de Saint-Maurice et de ses dépendances, qui doivent revenir, après la mort de Jacques Flamen, à sa belle-fille et à son fils. C'est un moyen donc de monnayer, sous le couvert d'une alliance matrimoniale, les convoitises que nourrit le seigneur et chevalier Rodolphe I d'Arbignon sur Saint-Maurice, puisqu'en 1250, aucun document ne fait mention de la présence des Arbignon à cet endroit. Il faudra en effet attendre la seconde moitié du XIII^e siècle pour que les Arbignon détiennent enfin des possessions à Saint-Maurice, soit deux pièces de terres concédées en novembre 1263 par un bourgeois du lieu Maurice Rodolphe Clari à dame Agnès d'Arbignon, mère de Catherine dans les alentours de la ville, sur le territoire de Prex :

«[...] *Rodulphus Clari Sancti Mauricii burgensis, [...] vendidit [...] domne Agnete uxori condam domni Rodulphi militis de Arbignon [...] duas pecias prati sitas in territorio de Prez [...] pro duodecim libras maur (iciensium). [...] »*¹¹²

Le donzel Jean I d'Arbignon, frère de Catherine, concède en guise de fief une terre arable, moyennant une taxe d'entrage et des redevances annuelles, à Saint-Maurice même et située à côté du jardin de Marguerite son épouse, à un roturier, Pierre, meunier de Copet :

«[...] *Johannes de Arbignon domicellus, de laude Margarete uxoris sue vendidit et dedit in feodum Petro molendinario de Copet quamdam ochiam sitam coram domo es bales, [...] apud Sanctum Mauricium, juxta ortum Margarete, pro sexaginta tribus solidis maur (iciensium) eidem domicello de intragio integre persolutis et pro duobus solidis et quinque denariis de servicio annuali. [...] »*¹¹³

¹¹² Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le *Minutarium Majus...*, *op. cit.*, p. 120, n° 492 ; AASM, CHL 0/0/1.

¹¹³ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le *Minutarium Majus...*, *op. cit.*, p. 123, n° 509 ; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean,

Dans les deux cas, on se rend compte que l'entreprise paternelle a permis à l'ensemble du groupuscule familial, soit sa fille, son épouse et son fils, de prétendre à l'acquisition de divers biens possessionnés sur Saint-Maurice. Dans ces circonstances, le mariage de Jean I d'Arbignon avec une certaine Marguerite qui semble posséder un jardin à Saint-Maurice¹¹⁴ et celui de Catherine avec Jacques Flamen paraissent avoir du sens et surtout ils apportent un nouvel éclairage sur les pratiques matrimoniales relatives aux Arbignon, qui peuvent revêtir, suivant les situations, des formes diverses.

Si le montant de cette dot semble relativement faible par rapport à ce que l'on serait en droit d'attendre, sachant l'influence et la puissance de son père Rodolphe I¹¹⁵, une somme additionnelle vient cependant compléter les 30 livres mauriçoises que Rodolphe I avait versées une année auparavant, soit le 7 février 1250, certainement peu avant son décès, pour la constitution de la dot de sa fille Catherine : «[...] *Katherine filie dicti domni Rodulphi de Albignon, dictus domnus Rodulphus predictae Katherine filie sue in dotem triginta libras maur (iciensium) assignavit [...] »*¹¹⁶. Montant qui fut perçu par le beau-père de celle-ci Jacques Flamen, sautier de Saint-Maurice. Ainsi, à ces 30 livres mauriçoises furent ajoutées 13 livres

Documents relatifs à l'histoire du Vallais..., *op. cit.*, tome II, p. 189, n° 789.

¹¹⁴ Comme il l'est stipulé dans le document datant de février 1271 (AASM, CHL 0/0/1 ; p. 123, n° 509).

¹¹⁵ Remarque : En effet, toute la première moitié du XIII^e siècle, Rodolphe I d'Arbignon a accru de manière considérable son patrimoine et sa notoriété, puisqu'il hérite, ainsi que nous avons déjà pu l'observer, de sa sœur Ambroisie, ainsi que des biens et territoires de son cousin Pierre d'Arbignon, avant que ce dernier ne parte pour la Terre sainte. De plus, dans un document datant de 1243, ledit Rodolphe fait une acquisition importante dans la mesure où il achète au dénommé Jacques de Martigny la moitié d'Alesses pour la somme de 56 livres mauriçoises.

¹¹⁶ Édition du *Registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune : le Minutarium Majus*, documents originaux disponibles aux archives de l'abbaye de Saint-Maurice sous la cote suivante : AASM, CHL 0/0/1, [1233-1329], p. 122, n° 500.

supplémentaires par sa mère Agnès; la dot se monte dès lors à 43 livres mauricoises, ce qui me semble être une somme relativement plus convenable pour une jeune fille de sa condition, bien qu'il n'existe pas d'autres dotations relatives à cette famille qui nous permettraient d'établir une analyse comparative des montants mis en jeu.

Outre Catherine, il faut citer également l'union de son frère, le donzel Jean I d'Arbignon, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, avec une certaine Marguerite, ainsi que l'atteste une charte datant de février 1271 et que nous avons précédemment mentionnée. Bien que l'on ne connaisse pas l'origine de cette Marguerite, la charte témoigne que cette dernière posséderait un jardin à Saint-Maurice, à proximité du fief que son mari concède à Pierre. Il n'est pas impossible que son épouse ait pu recevoir en guise de dot des terres situées à Saint-Maurice et que ces diverses propriétés reviennent ainsi au donzel Jean I d'Arbignon.

Ainsi, par le jeu des unions de Catherine et de son frère, la branche issue du seigneur Rodolphe I d'Arbignon acquiert progressivement, durant la seconde moitié du XIII^e siècle, des propriétés à Saint-Maurice, enrichissant de ce fait quelque peu le patrimoine foncier des Arbignon.

Outre les alliances mentionnées ci-dessus, le XIII^e siècle rend compte d'unions au caractère incertain dans la mesure où l'on ne connaît pas l'identité patronymique des conjointes des divers descendants du seigneur Girolde I d'Arbignon, lui-même apparié en 1233 à une certaine Pétronille: «[...] et dna Petronilla uxor quondam dni Girolde de Albignon [...]»¹¹⁷. Il s'agit de son fils Rodolphe II, qui contracte deux unions, une première avec une certaine Guillaumette, avec laquelle il aura cinq fils, ainsi que l'attestent deux documents

datant respectivement de mars et d'octobre 1264: «[...] ego Rodulphus de Arbignon et Willelma uxor mea [...] de expressa voluntate liberorum nostrorum, scilicet Jacobi, Petri, Johannis et Nantelmi [...]»¹¹⁸; «[...] Rodulfus de Albignon domicellus, de consensu Willelme ejusdem uxoris et filiorum suorum Jacobi, Petri, Johannis, Nantelmi et Aymonis, [...]»¹¹⁹. Le donzel Rodolphe II contractera une seconde alliance avec une dénommée Jeannette, avec laquelle il aura un fils, Girard, ainsi qu'en témoignent deux documents datant respectivement de février 1271 et de juin 1278: Girard: «[...] Rodulfus de Albignon domicellus, de laude Johannete uxoris [...]»¹²⁰; «[...] Johanneta uxor quondam Rodulfi de Albignon domicelli, [...] et Girardi filii sui et de voluntate expressa Girolde de Albignon avunculi dicti pueri, [...]»¹²¹. On notera finalement que le donzel Pierre III, l'un des fils de Rodolphe II, contracte une union avec une certaine Marguerite, comme il l'est stipulé dans une charte datant d'avril 1286: «[...] Petrum de Albinon domicellum [...] Marguereta uxor dicti Petri, [...]»¹²². De cette union, le donzel Pierre III aura deux fils, ainsi qu'il l'est précisé dans un document datant de novembre 1290: «[...] Petrus de Albinon domicellus et Margareta ejus uxor [...] de laude Petri et Aymonis filiorum

¹¹⁷ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus...*, op. cit., p. 50, n° 248; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., tome I, p. 308-309, n° 393.

¹¹⁸ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus...*, op. cit., p. 122, n° 503; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., tome II, p. 100-101, n° 711.

¹¹⁹ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus...*, op. cit., p. 34, n° 134; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., tome II, p. 94-95, n° 705.

¹²⁰ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus...*, op. cit., p. 122, n° 502; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais...*, op. cit., tome II, p. 189-190, n° 790.

¹²¹ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus...*, op. cit., p. 105, n° 444; AASM, CHL 0/0/1.

¹²² Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus...*, op. cit., p. 243-244, n° 746; AASM, CHL 0/0/1.

suorum [...] »¹²³. Enfin rappelons le dernier membre du XIII^e siècle, le seigneur Guillaume d'Arbignon apparié à une dénommée Ysabelle dont le nom paraît dans son testament de février 1332¹²⁴ et avec laquelle il n'aura aucune descendance: « [...] *nobilis dominus Guillelmus de Arbignyon miles* [...] *dilectam uxorem suam dominam Ysabellam* [...] ».

Ainsi, à l'aube du XIV^e siècle, les Arbignon ont peu à peu accru leur expansion territoriale sur l'ensemble du Chablais, du village de Nernier en Haute-Savoie, en passant par Vevey, sur la Riviera vaudoise, jusqu'à Martigny dans le Bas-Valais. Un territoire considérable reflétant la puissance des sires d'Arbignon qui repose sur une habile stratégie alliant subtilement transactions foncières et alliances matrimoniales qui leur ont permis d'acquérir des droits seigneuriaux.

Le XIII^e siècle illustre donc la montée en puissance des Arbignon qui ont su se hisser jusque dans « *la couche supérieure de l'aristocratie régionale* »¹²⁵, en l'occurrence chablaisienne. Grâce à leur appariement avec les familles nobles de Collombey, les Arbignon acquerront en plaine la seigneurie de Collombey, matérialisée par l'imposant château situé à Collombey-le-Petit et, avec les nobles de Lugrin, celle de Val d'Illiez, en montagne. L'ensemble de ce fief seigneurial forme donc l'épicentre de tout un réseau d'influence plus vaste constitué en une zone territoriale offrant un regroupement géographique cohérent: celui du Chablais.

Les alliances ultérieures

Si l'ascension sociale des Arbignon, par le jeu des alliances et des transactions foncières, semble être tout à fait significative à la fin du XIII^e siècle, les générations ultérieures, en particulier celles du XIV^e siècle, achèvent de parfaire l'expansion territoriale de la lignée. En effet, si les représentants du XIII^e siècle ont essaimé principalement dans le Chablais valaisan, en Haute-Savoie et sur la Riviera vaudoise, le Chablais vaudois a été relativement délaissé à l'exception du territoire d'Aigle et de Lavey, ainsi que la seconde partie du Valais savoyard, soit le Valais central jusqu'à la Morge de Conthey.

Toutefois, l'investissement du seigneur et chevalier Guillaume I d'Arbignon aux charges de châtelain de Saxon-Entremont de 1314 à 1318 puis de Conthey de 1319 à 1322¹²⁶ et enfin l'alliance du seigneur Jean III d'Arbignon avec Catherine Thomé¹²⁷ en 1349 qui assurera à la famille une partie de la seigneurie des Ormonts et de Saint-Triphon¹²⁸ parachèvent l'entreprise d'expansion territoriale des Arbignon dans le Chablais valaisan

¹²³ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus*..., *op. cit.*, p. 335, n° 1052; AASM, CHL 0/0/1.

¹²⁴ Document transcrit par mes soins, avec la précieuse collaboration de M^{me} Fanny Abbot. L'original de ce document est conservé aux Archives de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, dans le second volume de l'inventaire Charles, sous le registre des pieux légats, fondation et donations en faveur de l'église de l'abbaye, tiroir 60, paquet 2, dossier n° 40, sous la cote suivante: AASM, CHA 60/2/40.

¹²⁵ Introduction à l'édition du *Registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le Minutarium Majus*, p. 13.

¹²⁶ *ARMORIAL VALAISAN*, *op. cit.*, p. 12; BLONDEL, Louis, « Le château d'Arbignon à Collombey »..., *op. cit.*, p. 168; DHS « Arbignon, d' »; DUBUIS, Pierre, *Une économie alpine à la fin du Moyen Âge: Orsières, l'Entremont et les régions voisines, 1250-1500*, Sion: Vallesia – Archives cantonales, 1990, 2 vol., p. 159 et 161 (coll. Cahiers de Vallesia; n° 1).

¹²⁷ « Famille de banquiers lombards, originaire d'Asti, citée dès la fin du XII^e siècle et qui s'est solidement implantée en région romande, où elle se voue aux affaires de banque. En effet, Jean et son frère Guy Thomé, sans doute les frères de Catherine, possèdent des établissements bancaires à Aigle et à Bex en 1338; ils achètent par la suite, en 1340, la seigneurie de Saint-Triphon et des Ormonts. », DUPONT LACHENAL, « Glanes sur Doré-naz et Collonges », *op. cit.*, p. 124; GALBREATH, Donald Lindsay, *Armorial vaudois*..., *op. cit.*, tome II, p. 668; MOTTAZ, Eugène (dir.), *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Tome II, Lausanne: Libr. F. Rouge, 1921, p. 368 et 630. COUTAZ, Gilbert, *Aux origines de l'autonomie communale de Saint-Maurice d'Agaune*..., *op. cit.*, p. 74, précise également que les Thomé ont fait souche notamment dans la ville de Saint-Maurice dès la seconde moitié du XIII^e siècle et qu'ils se seront passablement enrichis au point de prêter à la ville de nombreuses sommes.

¹²⁸ GALBREATH, Donald Lindsay, *Armorial vaudois*..., *op. cit.*, tome I, p. 14.

et vaudois. Enfin, une alliance tardive et illustre¹²⁹ – au xvi^e siècle, entre le seigneur Maurice d'Arbignon et demoiselle Jeanne-Baptiste de Mareste¹³⁰ – semble conclure l'emprise seigneuriale des Arbignon sur le territoire de Saint-Paul en Chablais en Haute-Savoie. Ce dernier appariement traduit également les signes de la toute-puissance des Arbignon qui, à la veille de leur extinction, ont su habilement s'extraire de leur position de simples donzels,

contractant des alliances essentiellement locales et homogamiques afin d'accroître leur patrimoine foncier et leur influence en Chablais. Cette union hypergamique entre le seigneur Maurice d'Arbignon et demoiselle Jeanne-Baptiste de Mareste parfait ainsi l'ascension sociale des Arbignon qui, après plus de quatre siècles d'existence, ont cristallisé leur empreinte seigneuriale de la Haute-Savoie jusque dans le Bas-Valais.

*Ensemble des diverses alliances matrimoniales de la famille d'Arbignon*¹³¹

Membres des Arbignon (et titulatures)	Membres des familles appariées	Titres/droits et biens apportés par l'entremise des alliances	Périodes (date du document attestant des alliances ou des contrats dotaux)
<i>Pierre II (donzel)</i>	<i>Alix de Lugrin</i>	<i>La seigneurie de Val d'Illiez</i>	<i>XIII^e siècle (1233)</i>
<i>Girold I (seigneur)</i>	<i>Pétronille (de Lugrin?)</i>	<i>(La seigneurie de Val d'Illiez?)</i>	<i>XIII^e siècle (1233)</i>
<i>Ambroisie</i>	<i>Jean de Collombey</i>	<i>Le château et la seigneurie de Collombey</i>	<i>XIII^e siècle (1240)</i>
<i>Rodolphe I (coseigneur de Val d'Illiez et chevalier)</i>	<i>Agnès de Collombey</i>	<i>La seigneurie de Collombey</i>	<i>XIII^e siècle (1251)</i>
<i>Catherine</i>	<i>Jacques Flamen</i>	<i>La salterie de Saint-Maurice et ses dépendances</i>	<i>XIII^e siècle (1251)</i>
<i>Jean I (donzel et coseigneur de Val d'Illiez)</i>	<i>Marguerite?</i>	<i>Un jardin situé à Saint-Maurice</i>	<i>XIII^e siècle (1271)</i>
<i>Rodolphe II (donzel et coseigneur de Val d'Illiez)</i>	<i>Guillaumette? Jeannette?</i>		<i>XIII^e siècle (1264) XIII^e siècle (1271)</i>
<i>Pierre III (donzel)</i>	<i>Marguerite?</i>		<i>XIII^e siècle (1286)</i>

¹²⁹ D'après de FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, op. cit., tome III, p. 365, les seigneurs de Mareste conservèrent une haute position jusqu'à leur extinction, étant à la fois barons puis marquis de Lucey, barons de Champrovent, marquis de Saint-Agnieu et comtes de Rochefort.

¹³⁰ FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, op. cit., tome VI, p. 44.

¹³¹ Pour tous les personnages postérieurs au seigneur et chevalier Guillaume I d'Arbignon, je me suis appuyé sur le travail de compilation d'Amédée de Foras, ceci dans le but d'offrir un aperçu général et synthétique des diverses familles avec lesquelles les Arbignon se sont appariés durant ses quatre siècles d'existence.

<i>Guillaume I</i> (seigneur et chevalier)	<i>Ysabelle</i> ¹³² (de Nernier?)		<i>XIV^e siècle (1332)</i>
<i>Jean III</i> (seigneur et chevalier)	<i>Catherine Thomé</i>	<i>La seigneurie des Ormonts et de Saint-Triphon</i>	<i>XIV^e siècle (1349)</i>
<i>Guillaume II</i>	<i>Agnès?</i>		<i>XIV^e siècle</i>
<i>Barthélémy I</i> (seigneur d'Arbignon)	<i>Jeannette?</i>		<i>XIV^e-XV^e siècle</i>
<i>Jeannette</i>	<i>Hugues de Rovorée, (seigneur de Bonnevaux)</i>		<i>XV^e siècle</i>
<i>Marguerite</i>	<i>Jean de Neuvecelle, (coseigneur de Nernier et de Val d'Illicz, donzel)</i>		<i>XV^e siècle (11 juin 1416)</i>
<i>Jean IV</i> (donzel et coseigneur d'Arbignon, de Saint-Triphon, de la vallée des Ormonts et de Val d'Illicz)	<i>Barbille Expellini</i>		<i>XV^e siècle</i>
<i>Louise</i>	<i>François de Samoëns</i>		<i>XV^e siècle (1465)</i>
<i>Jean V</i> (seigneur de Val d'Illicz)	<i>Jacquemette de Montfort</i>		<i>XV^e siècle (1^{er} avril 1482)</i>
<i>Jean VI</i> (coseigneur de Val d'Illicz)	<i>Louise de Châtillon-Larringes</i>		<i>XVI^e siècle (1514)</i>
<i>Guillauma</i>	<i>Jacques Hugonin</i>		<i>XVI^e siècle (1510)</i>
<i>Claude</i> (donzel et coseigneur de Collombey)	<i>Louise de Monthey</i>		<i>XVI^e siècle</i>
<i>Jeanne</i>	<i>Aymé Forestier</i>		<i>XVI^e siècle</i>
<i>Désirée</i>	<i>Guigues de Compey-Féterne (gouverneur de Ripaille et vidomne de Féterne)</i>		<i>XVI^e siècle (1565)</i>
<i>Maurice II</i> (coseigneur de Val d'Illicz et de Saint-Paul en Chablais)	<i>Jeanne-Baptiste de Mareste (veuve de Claude de Mionnas, seigneur de Beauregard)</i>	<i>La seigneurie de Saint-Paul en Chablais</i>	<i>XVI^e siècle (2 avril 1565)</i>
<i>Antonia</i>	<i>Guigues de Rovorée, dit le jeune</i>		<i>XVI^e siècle (1574)</i>

¹³² Il y aurait effectivement une (Y)Isabelle, fille de François, seigneur de Nernier mentionnée chez Foras dans la généalogie des Nernier et qui correspondrait aux dates de Guillaume, soit 1323, in FORAS, Amédée de, *Armorial et nobiliaire...*, op. cit., tome IV, p. 248-249.

Conclusion

Après avoir tenté de reconstituer l'histoire fragmentaire des Arbignon, tenant compte des difficultés relatives à cet exercice, il ressort plusieurs éléments déterminants qui découlent de l'élaboration d'une monographie familiale dévolue aux Arbignon et délimitée sur une période charnière de l'histoire de cette communauté chablaisienne, le XIII^e siècle.

Cette période instaure en effet un cadre privilégié pour l'étude des Arbignon puisqu'il permet une première confrontation avec cette communauté de *domicelli*. Car c'est bel et bien sous la titulature de *damoiseau* ou *donzel*¹³³ que les Arbignon sont désignés dès leur apparition dans la documentation, ou du moins à partir de la deuxième charte¹³⁴, soit celle de 1233¹³⁵. Ce terme permet d'identifier dès le début leur appartenance sociale à la noblesse et « d'en fixer les limites vers le bas »¹³⁶. Cette délimitation sociale situe ainsi les Arbignon sur l'échelle inférieure des dominations et permet dès lors d'instaurer les bases d'analyse d'une monographie familiale axée autour des perspectives de promotions sociales. Car le XIII^e siècle, dans l'espace soumis à l'influence savoyarde, offre l'opportunité à toute une aristocratie d'origine modeste, à l'instar des Arbignon, d'entrevoir une ascension sociale qui passe par le biais d'un renforcement des liens féodaux et administratifs avec les

Savoie¹³⁷ d'une part et des mariages de l'autre avec les « *lignages de domini locaux* »¹³⁸.

Comme cet article tend à le démontrer, les Arbignon me paraissent parfaitement éclairer les modalités de toute ascension sociale dans l'espace chablaisien du XIII^e siècle. Ils ont en effet profité d'un contexte favorable, soit l'incursion des Savoie en Chablais, pour s'extraire progressivement de leur condition de simples ministériaux, feudataires des princes de Savoie et des abbés de Saint-Maurice¹³⁹, et asseoir leur emprise seigneuriale dans le Val d'Illiez notamment et à Collombey. On peut à ce titre émettre l'hypothèse que les premiers signes de l'ascension sociale des Arbignon se sont sans doute manifestés par l'obtention, par Pierre II, du titre de donzel en 1233, alors qu'en 1200, aucun des représentants de cette famille ne possédait un titre de noblesse. On peut donc supposer que durant ce laps de temps, « *ce rôle de relais administratif et territorial* » ait fini « *par leur ouvrir les portes de l'aristocratie* »¹⁴⁰, une aristocratie hétérogène¹⁴¹ qui évolue au sein d'un réseau dense et complexe soumis à l'autorité laïque, celle de la Maison de Savoie, et ecclésiastique, celle de l'abbaye de Saint-Maurice.

Les signes ultérieurs qui, dès 1233, illustrent cette mutation sociale des Arbignon passent par « *l'obtention de droits seigneuriaux et par une intégration, par le service et les mariages, aux réseaux aristocratiques locaux puis régionaux* »¹⁴². En effet, on peut observer que ce sont les acquisitions foncières couplées à des alliances

¹³³ Rappelons que ce terme, ainsi que le précise Guido Castelnuovo, est attesté dès les premières décennies du XIII^e siècle et qu'il exprime, citant Georges Duby, « *une supériorité sociale qui ne tient pas à un état ou à une fonction mais à la seule naissance* », in « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge », in *L'histoire en Savoie. Noblesses en Savoie*, n° 132-133, 1998/1999, p. 64.

¹³⁴ Dans l'acte de 1200, aucune marque de désignation sociale n'est en effet associée aux deux premiers représentants de la famille figurant dans un document écrit, soit Henri et Pierre I d'Arbignon.

¹³⁵ Document original issu du registre de chancellerie de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune: le *Minutarium Majus*..., *op. cit.*, p. 50, n° 248; AASM, CHL 0/0/1. Cette source a été publiée par GREMAUD, Jean, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*..., *op. cit.*, tome I, p. 308-309, n° 393.

¹³⁶ CASTELNUOVO, Guido, « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge »..., *op. cit.*, p. 64.

¹³⁷ *Id.*, p. 69.

¹³⁸ *Id.*, p. 61.

¹³⁹ ZENHÄUSERN, Gregor, « Arbignon [Erbignon] d' »..., *op. cit.*

¹⁴⁰ CASTELNUOVO, Guido, « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge »..., *op. cit.*, p. 62.

¹⁴¹ « Hétérogène » dans le sens où, ainsi que le précise Guido Castelnuovo in « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge »..., *op. cit.*, p. 50, « *les élites locales apparaissent diversifiées à la fois dans leur géographie et dans leur niveau social* ».

¹⁴² *Id.*, p. 63.

matrimoniales judicieuses qui ont façonné le destin des Arbignon durant le XIII^e siècle, période qui a fait office de terreau propice à l'enracinement de ces dynastes sur une zone d'influence qui s'étend de Martigny dans le Bas-Valais jusqu'à Nernier en Haute-Savoie, en passant par la Riviera vaudoise de Vevey jusqu'à Villeneuve, ainsi que par le Chablais vaudois avec Aigle et Lavey.

Autant de zones sur lesquelles les Arbignon ont exercé quelque influence et cela grâce aux nombreuses transactions foncières¹⁴³ qu'ils orchestrèrent à l'extérieur de la communauté et en son sein, ce qui a favorisé le développement et la mise en place d'une gestion interne et rigoureuse du patrimoine familial.

À cela il faut associer des alliances stratégiques, d'abord endogamiques, avec des familles issues de l'aristocratie locale, à l'instar des Lugin qui leur octroient, dans la première moitié du XIII^e siècle, des droits seigneuriaux¹⁴⁴ sur la vallée d'Ille où ils étaient possessionnés depuis le XII^e siècle. Puis, toujours dans cette mouvance ascendante, il faut noter au milieu du XIII^e siècle l'alliance croisée avec les Collombey, qui assureront aux Arbignon leur « *ancrage seigneurial* »¹⁴⁵ dans cette région, matérialisé par « *la constitution d'une demeure castrale* »¹⁴⁶ : leur château de Collombey.

Autant de moyens d'assurer leur promotion sociale et leur pleine appartenance à l'aristocratie, si provinciale soit-elle, et qui aboutira, sous le seigneur et chevalier Guillaume I d'Arbignon, à l'établissement d'une nécropole familiale dans la chapelle de sainte Marie-Madeleine au sein de l'abbatiale de Saint-Maurice¹⁴⁷. Guillaume I d'Arbignon, en tant que dernier représentant issu des générations du XIII^e siècle, permet de parfaire l'entreprise d'ascension sociale des Arbignon en faisant construire, au sein même de l'abbaye, une chapelle privée qui rend compte, outre des pratiques funéraires de la famille, du lien étroit qui subsiste entre l'abbaye et les « *particuliers soumis à sa juridiction* »¹⁴⁸, en l'occurrence les Arbignon. Le droit de sépulture qu'elle octroie au seigneur Guillaume I d'Arbignon tend à illustrer les pratiques coutumières et les rapports étroits qui subsistent entre aristocraties et monastères dans le Chablais savoyard, tel que l'explicite notamment Castelnuovo¹⁴⁹. Chacun des partis exploitant en effet les apports bénéfiques que l'un et l'autre peuvent mutuellement faire valoir. La noblesse assure protection et donations pieuses aux autorités monastiques et l'abbaye de son côté permet aux élites locales d'affermir leur ancrage territorial tout en légitimant leur supériorité sociale et de renforcer les liens parentaux du lignage par l'édification d'une nécropole familiale en son sein¹⁵⁰. Pour les Arbignon, représentants d'une petite noblesse locale, la possibilité de fonder une chapelle mortuaire au sein de l'abbaye de Saint-Maurice, moyennant l'octroi

¹⁴³ Ces transactions se manifestent au travers de ventes et d'achats, mais aussi à travers des concessions en fief impliquant des redevances en nature ou en argent et des hommages liges, ce qui conforte les Arbignon dans leur position de dominants en droit d'exiger les signes d'inféodations usuels vis-à-vis de leurs vassaux.

¹⁴⁴ Notons que l'exercice de la fonction seigneuriale chez les Arbignon se pratique à travers une co-dominance des seigneuries, ce qui permet de relativiser fortement ainsi que le précise Hélène Debax, « *les pratiques de l'indivisibilité du fief et de l'évolution des pratiques successorales de l'aristocratie, dans la mesure où cette pratique de coseigneurie s'oppose au droit de primogéniture instauré au sein de la noblesse* », in *La seigneurie collective : pairs, pariers, partage, les coseigneurs du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 80-81, (coll. Histoire).

¹⁴⁵ CASTELNUOVO, Guido, « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge »..., *op. cit.*, p. 69.

¹⁴⁶ *Id.*, p. 64.

¹⁴⁷ Document figurant en annexe de cette étude, transcrit par mes soins, avec la précieuse collaboration de M^{me} Fanny Abbot. L'original de ce document est conservé aux Archives de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, dans le second volume de l'inventaire Charles, sous le registre des pieux légats, fondation et donations en faveur de l'église de l'Abbaye, tiroir 60, paquet 2, dossier n° 40, sous la cote suivante : AASM, CHA 60/2/40.

¹⁴⁸ PAHUD, « Introduction à l'édition du *Minutarium Majus* », *op. cit.*, p. 5.

¹⁴⁹ CASTELNUOVO, Guido, « Les noblesses et leurs pouvoirs dans les Pays de Savoie au Moyen Âge »..., *op. cit.*, p. 54-59.

¹⁵⁰ *Id.*, p. 59.

de quelques legs pieux¹⁵¹, leur permet de parfaire leur promotion sociale et de prétendre pleinement, dans la première moitié du XIV^e siècle, à leur appartenance à l'aristocratie laïque.

Ainsi, après avoir amorcé, à l'aube du XIII^e siècle, sa marche ascensionnelle par le biais des différentes stratégies mentionnées ci-dessus, qui reflètent les pratiques récurrentes que l'on peut identifier au sein de l'aristocratie romande, la famille d'Arbignon clôt son chapitre quatre siècles plus tard. Si elle a pu profiter d'un contexte favorable à son essor et à son implantation sur l'ensemble du Chablais au XIII^e siècle, elle subit dès le XV^e siècle les conséquences des mouvements communaux déclenchés par les dizains qui finissent par s'emparer du Valais savoyard, ébranlant dès lors le système instauré par les Savoie et précipitant la déchéance des diverses élites laïques, à l'instar des Arbignon, incorporées à la politique savoyarde.

Après quatre siècles d'histoire s'éteint toute une dynastie féodale, à l'échelle certes réduite mais qui méritait que l'on s'y intéresse ne serait-ce que par l'empreinte qu'elle laisse encore aujourd'hui dans la région qui l'a vu éclore et s'épanouir. En effet, le souvenir des Arbignon demeure encore vivace : une partie du blason pour lequel a opté la commune de Collonges, située au bas du mont d'Arbignon, berceau originel de la famille, reprend les armoiries des sires d'Arbignon. Outre cette trace héraldique, la mémoire de ces notables est également perceptible au travers du chemin et du lieudit situés à Collombey-le-Petit, siège seigneurial des Arbignon, et qui ont adopté leur patronyme ; le couvent des Bernardines offrant un ultime

rappel de la puissance de la dynastie au temps béni où elle y était possessionnée en tant qu'authentique seigneur. Enfin, l'abbaye de Saint-Maurice, ainsi que le confirme le chanoine Dupont Lachenal, a su entretenir « *la mémoire de ses anciens ministériaux* »¹⁵² en leur attribuant plusieurs messes durant l'année ; ces hommages liturgiques étant destinés plus précisément envers les bienfaiteurs et donateurs de l'abbaye, soit les seigneurs Guillaume et Jean IV d'Arbignon¹⁵³, « *en mars* : "Pro Willelmo d'Arbignon I Missa", *en mai* : "Pro Willelmo d'Arbignon IV Missae" et *en juillet* : "Pro Joanne d'Arbignon I Missa" »¹⁵⁴.

À la lumière de chartes diplomatiques générées par l'activité de chancelleries ecclésiastiques, soit celles de l'abbaye de Saint-Maurice, j'ai pu analyser et de ce fait apprécier, à travers mon travail, les stratégies d'essor et d'implantation des Arbignon dans un cadre spatial et temporel défini, soit le Chablais du XIII^e siècle. En ciblant mon champ d'investigation autour d'un corpus de sources homogène, soit une documentation issue principalement du *Minutarium Majus* et complétée par les documents relatifs à *L'Histoire du Vallais* recueillis et publiés par Jean Gremaud, j'ai eu l'opportunité d'évaluer un éventail de sources qui m'ont permis de reconstituer le tableau généalogique complet de la famille tout en enrichissant ce qu'Amédée de Foras avait entrepris pour les générations comprises entre le XIV^e et le XVI^e siècle. J'ai également eu la possibilité de me livrer à l'édition des trois testaments qui subsistent de cette famille, ce qui m'a permis d'enrichir mon corpus de sources et de retracer, certes

¹⁵¹ Le testament de Guillaume d'Arbignon stipule en effet un certain nombre de donations (notamment une somme qui devra être versée annuellement pour l'entretien de l'autel) et que le seigneur lègue à l'abbaye de Saint-Maurice ainsi qu'à d'autres établissements religieux, notamment l'église de Collombey et celle de Vétroz. Le testament de Guillaume permet d'illustrer les liens profonds qui scellent les rapports entre la famille d'Arbignon et les autorités ecclésiastiques, soit celle de l'abbaye de Saint-Maurice.

¹⁵² DUPONT LACHENAL, « Glanes sur Dorénaz et Collonges », *op. cit.*, p. 129-130.

¹⁵³ On peut supposer qu'il s'agit de Jean IV dans la mesure où ce dernier a octroyé des legs à l'abbaye dans son testament de 1447 ; il pourrait également s'agir de Jean III enseveli lui aussi dans la chapelle sainte Marie-Madeleine ainsi qu'il l'est spécifié dans le testament du seigneur Barthélémy d'Arbignon qui désire être enterré dans le caveau familial où repose son père.

¹⁵⁴ DUPONT LACHENAL, « Glanes sur Dorénaz et Collonges », *op. cit.*, p. 129-130.

partiellement dans la mesure où nous sommes toujours tributaires des documents à disposition, l'histoire des Arbignon au XIII^e siècle. Cette période phare a été négligée par les chercheurs et notamment par les généalogistes¹⁵⁵, qui n'ont fait que survoler l'ensemble des périodes, ainsi que le rappelle notamment Léon Dupont Lachenal: « [...] *un peu tout le monde a parlé d'eux* [...] »¹⁵⁶. Certes, *un peu tout le monde a parlé d'eux*, pour reprendre les propos de Lachenal, mais de manière évasive et anecdotique et parfois même contradictoire, comme chez Tamini par exemple qui ne donne aucune indication des références qu'il emprunte et qui se met souvent en porte-à-faux au niveau des dates avec les autres chercheurs et les sources. Citons également Solandieu qui manque de rigueur, notamment lorsqu'il tente d'établir des liens de filiation entre les membres de la famille. En me livrant à un dépouillement de la littérature secondaire dans le

but d'établir une compilation des recherches relatives aux Arbignon, j'ai pu en effet mesurer la pertinence des informations véhiculées en les confrontant aux sources, ce qui m'a permis d'opérer un tri par rapport à l'ensemble des travaux qui ont pu être menés sur ce sujet.

J'espère enfin, par le biais de ce travail, avoir contribué à faire revivre le souvenir enfoui d'une ancienne dynastie médiévale qui a été plongée quelque peu dans l'oubli et qui semble avoir été passablement négligée par les chercheurs, leur préférant sans doute les membres d'une noblesse plus prestigieuse¹⁵⁷. Toutefois, au vu de l'influence qu'elle a exercée sur une région qui est aussi la mienne, il m'incombe de lui rendre hommage en mettant en lumière les décennies qui l'ont rendue estimable!

Michaël Borgeat

Michaël Borgeat, né en 1985 est titulaire d'un master en histoire et français à l'Université de Lausanne. Il est actuellement enseignant en français et SHS au Cycle d'orientation de Troistorrents.

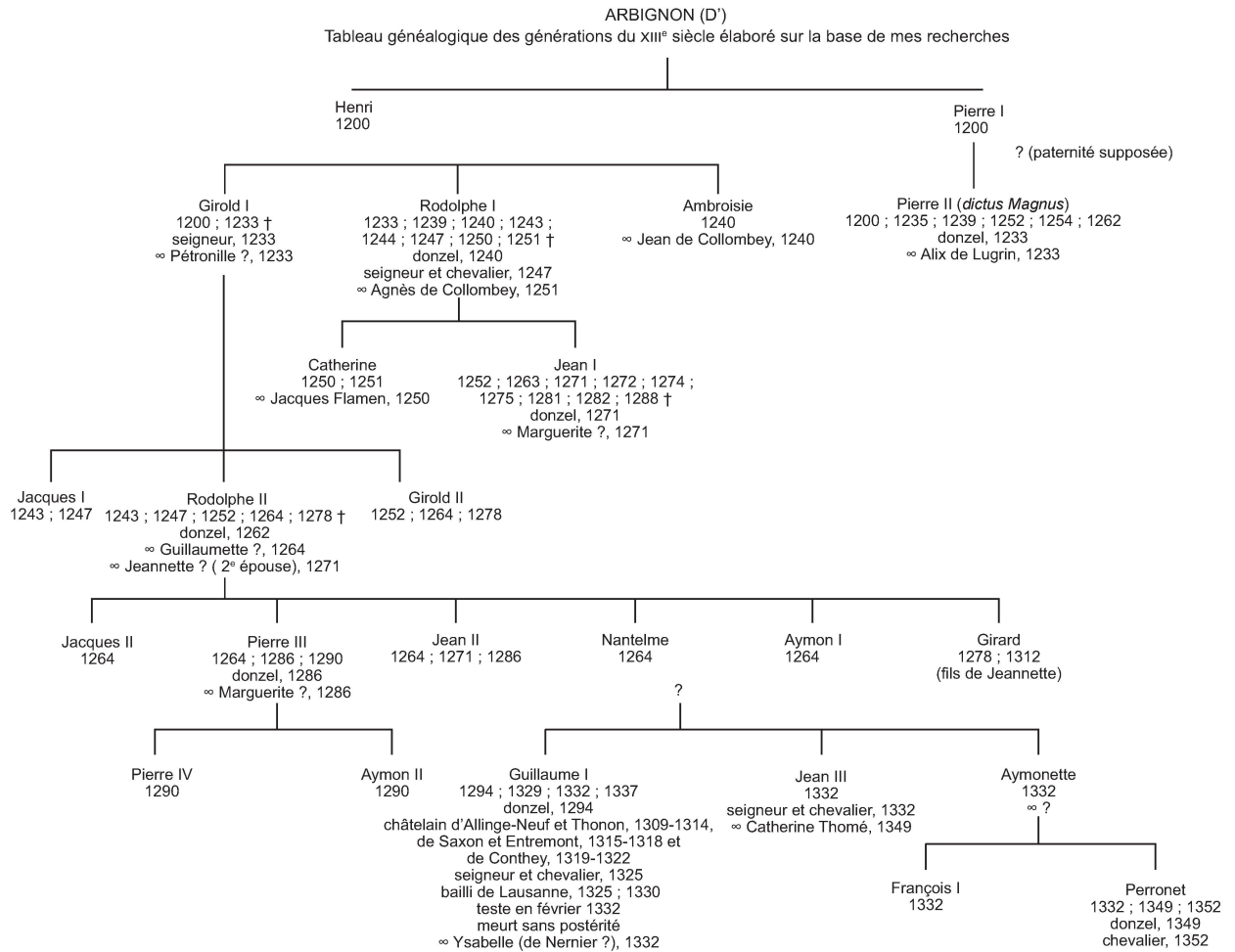
¹⁵⁵ Amédée de Foras, qui a tenté de concevoir l'arbre généalogique de la famille en se basant sur les notes de ses prédécesseurs, a négligé les générations du XIII^e siècle et entamé sa figure ramifiée à partir des générations du XIV^e siècle.

¹⁵⁶ DUPONT LACHENAL, « Glanes sur Dorénaz et Collonges », *op. cit.*, p. 124.

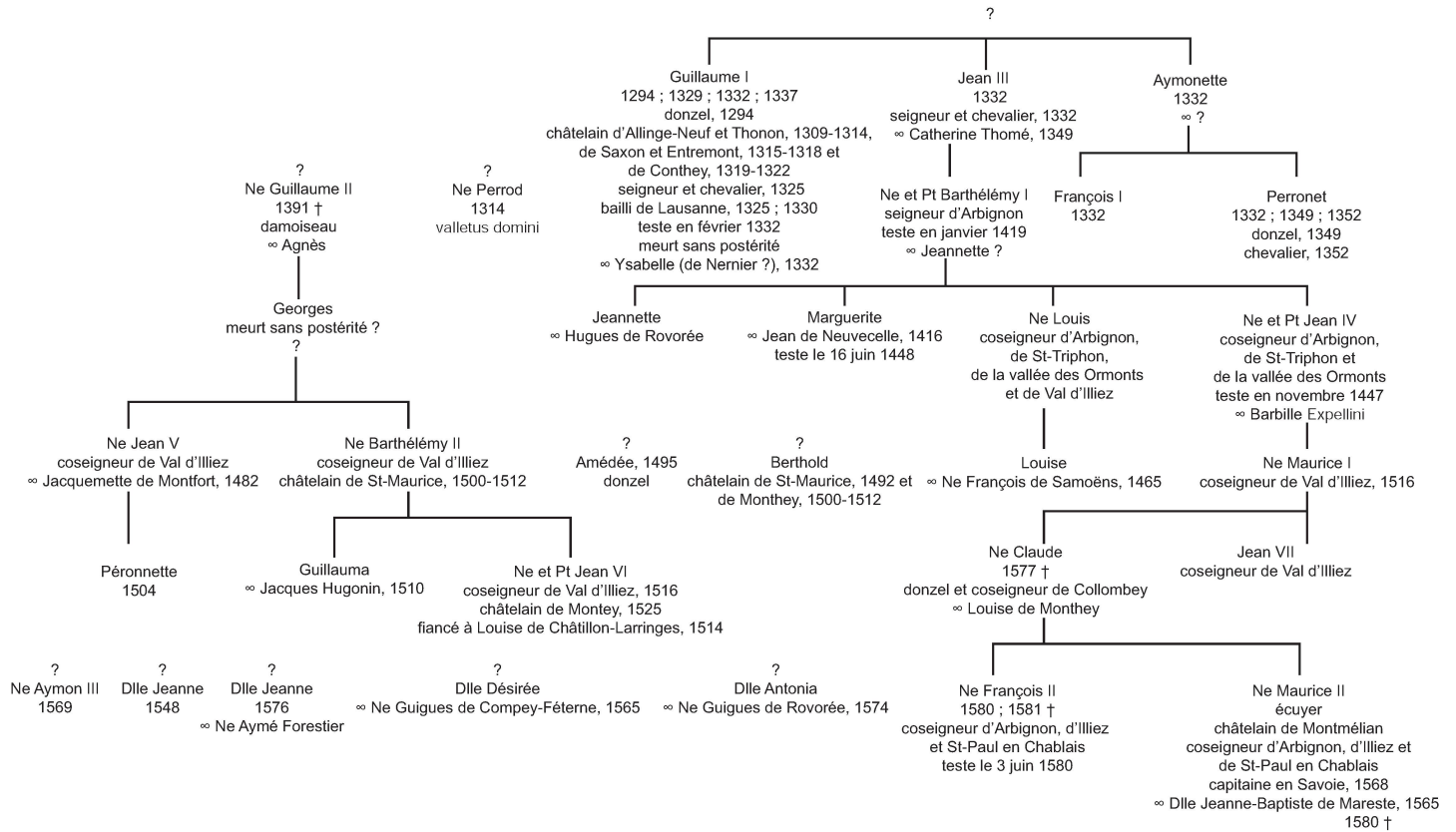
¹⁵⁷ En effet, ainsi que le rappelle Bertrand Schnerb dans son article « Conclusion », in AURELL, (éd.), *Le médiéviste et la monographie familiale: sources, méthodes et problématiques*, *op. cit.*, p. 301, « la monographie familiale, pour la période médiévale, semble être un genre surtout adapté à l'étude des élites sociales, [...] la mieux servie étant l'aristocratie nobiliaire ».

Annexes

Arbre généalogique de la famille d'Arbignon



ARBIGNON (D')
Tableau généalogique des générations des XIV^e au XVI^e siècles tel que présenté par Amédée de Foras et enrichi par mes soins



Acte de vente de 1200 : le plus ancien document attestant de la présence significative des Arbignon

Document original issu des archives de M. le baron de Morand, au Trembley près Chambéry; repris, copié et publié par Amédée de Foras et l'abbé Jean Gremaud dans son ouvrage *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, Lausanne: Georges Bridel, 1875, tome I, (300-1255), p. 139-140, n° 197, (coll. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande; n° 29). (N° 197; abbaye de Saint Maurice).

« Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Boso de Martigniaci habebat in uadium pro mille quinquaginta solidis Mauric. quicquid Henricus de Albignon et frater eius Petrus habebant in potestate de Martiniaco et de Otans; postea uero idem Henricus accepit ab eodem Bosone tredecim libras Mauric. et laudatione fratris sui Petri et uxoris sue et filii sui Girolodi totam istam gaigeriam uendit in feodum eidem Bosoni et eius heredibus in perpetuum, tali conditione quod predictus Boso eidem Henrico fecit hominum salua fidelitate dominorum de quibus territorium possidebat, et simile hominum faciet eidem Henrico uel successoribus eius

quibuscunque ex parte Bosonis hoc feodum hereditario iure obtinere uoluerunt. Memoratus uero Henricus uel successores sui recipient istas possessiones de manibus dominorum de quibus illas habere debent et facient hominum quale debent, et si necesse fuerit seruicium. Verumtamen placita mutatione personarum et omnes expensas et alia grauamina que pro feodo isto nascentur, iam dictus Boso uel heredes sui totum ex integro persoluent. Preterea sepedictus Henricus promisit quod infantes suos, qui paruuli sunt, cum ad etatem peruenerint, hoc donum laudare faciet. Quod si super hoc negligens [...] et a predictis pactionibus resilirent, idem Boso et heredes eius habent in uadium quicquid ipse Henricus habet a burgo Sancti Mauricii superius, donec totum ex integro esset, sicut dictum est, adimpletum. Ne autem super hoc aliqua in posterum possit oriri discordia, pleno iure cyrographum factum est sigillo Agaunensis ecclesie premunitum. Huius rei testes sunt Petrus sacrista et Thomas Agaunenses canonici, Valterius Vottiez, Petrus Miruff? (ou Miniff?) de Ylliez, Rodulfus salterius, Varnerius Mers? (ou Aiers?) Turumbertus de Vaut, Bartholomeus de Vison; Varnerius de [...] Mauricius de Albignon. Ego Aymo, Agaunensis ecclesie cantor, scripsi hoc cyrographum, anno ab incarnatione Dni M^o(C) C^o, Philippo rege feliciter regnante. »

Octroi d'indulgences délivré par le Saint-Siège, à Rome, le 5 janvier 1495, pour la chapelle Saint-Georges du château d'Arbignon

« 1495 janvier 5
Rome

Lettre patente délivrée sur demande du seigneur Amédée d'Arbignon, donzel, par les cardinaux évêques de Sabine, de Porto, d'Albano, de Palestrina et autres et par laquelle ils concèdent cent jours d'indulgence à ceux qui, contrits et confessés, visiteront les jours de Noël et de Pâques, de l'Assomption et de l'Annonciation, la chapelle Saint-Georges érigée dans le château de Collombey. »

Original: parchemin conservé aux AEV (Archives de l'État du Valais) sous la cote suivante: Pierre de Rivaz, RZ, Carton 95, n° 3, *Mémoires et chartes sur l'origine de la Maison de Savoie, in-folio*.

Publié: ELSIG, Patrick, « Habiter. Le développement architectural du monastère », in ANTONIETTI, Thomas et alii, « Bernardine tu seras ». *Le monastère de Collombey: un patrimoine de 4 siècles*, Baden: Hier + Jetzt; Sion: Musées cantonaux du Valais, 2010, p. 31-48, (coll. Cahiers du Musée d'histoire du Valais; n° 11).

« *Pliu(bius)*¹⁵⁸ *Sabinen, Johannes Portuen, Georguis Albinen et Jerommuis Prenestin*¹⁵⁸ *et alii. Dominicus et sancti Clementis*¹⁵⁹ *et baptista et sanctorum Johannis et Pauli*¹⁶⁰ *(pbri) Johannes sancte Marie*¹⁶¹ *in Aquiro. A scamus Maria sanctorum viri et modestim macello dominicus*

*sancti Nicolai*¹⁶² *inter (v)inagines et Julianus sanctorum Sergii*¹⁶³ *et Jacobi diacon(iis)*^b *(m)iseratione divina sacrosancte Romanorum ecclesie cardinales u[ni]uersis et singulis Christifidelibus putes iras inspecturis salutem in Domino sempiterna. Quanto frequentius fidelium mentes ad opera caritatis ind(u)cunus tanto salubrius ai(nz) [saz]^f saluti providemus. Cupientes igitur ut capella sancti Georgii*¹⁶⁴ *sita infra limites parrochialis ecclesie de Columbiers*¹⁶⁵ *Seduneiz di(visi)o(n)e ad quam sicut accepimus dilectus nobis in (vero)*^d *nobilis vir dominus Amedeus d'Arbignon*¹⁶⁶ *, domicellus, dicte dice(m) singularem gerit devotione congruis frequentetur honoribus et a Christifidelibus jugitet veneretua(e) in suis structuris et edificiis debite reparetur co[n]etur^e et manut[ene]atur^f necnon libris cali(ci)bus luminaribus ornamentis ecclesiasticis et rebus aliis pro d[ivina] cul[ti] nubi necessariis de(cet)er^g muniatur utque Christifideles ipsi eo libentius devotionis causa confluant ad eandem et ad reparatione conseruatione manutentione et mun[ition] e (...) manus promptius porrigant ad(vi)trices quo et hoc ibidem dono celestis gratie uberius conspexerint se refectos nos cardinales prefati videlicet quilibet in supplicationibus eusdem Amedei nobis super h(ic) humilitet porrectis inclinati de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli*¹⁶⁷ *apostolorum eius ancte confisi omnibus et singulis Christifidelibus utemsque sexus vere penitentibus et confesis qui dictam capellam in singulis videlicet Nativitatis et Resurrectionis domini nostri (ihu) Christi ac Annuntiationis*

¹⁵⁸ Il s'agit de la liste des divers cardinaux évêques, auteurs de cette patente adressée à Amédée d'Arbignon.

¹⁵⁹ Il s'agit certainement de saint Clément I^{er} (88-97), l'un des premiers papes de l'histoire du christianisme et auquel les cardinaux se réfèrent en guise d'invocation, de préambule à leur exposé.

¹⁶⁰ Référence aux apôtres saint Jean et saint Paul intégrés dans leur formule d'ouverture.

¹⁶¹ Référence à la Sainte Vierge, dont la mention fait également figure protocolaire.

¹⁶² Référence à saint Nicolas ou Nicolas de Myre, évêque de Lycie et martyr des III^e et IV^e siècles.

¹⁶³ Référence à Serge de Rasafa (IV^e siècle), également un martyr et un saint de l'Église catholique.

¹⁶⁴ Il s'agit de la chapelle castrale du château d'Arbignon à Collombey, dédiée à saint Georges et qui fait l'objet de cette demande de la part de son propriétaire pour l'octroi d'indulgence.

¹⁶⁵ Collombey, village, situé dans l'actuel Chablais valaisan et compris dans le district de Monthey.

¹⁶⁶ Il s'agit du donzel Amédée d'Arbignon, propriétaire du château de Collombey et destinataire de cette patente.

¹⁶⁷ Référence aux apôtres saint Pierre et saint Paul.

*necnon Assumptionis beate Marie Virginis ipiusque capelle
dedicationis festantatibus et diebus a primis vesperis usque
ad secundas vesperes inclus(ui)e devote visitaverint animatim
et ad premissa manus porrexerint ad(vi)trices prosingulis
festantatibus sine diebus predictis quibus id fecerint cen[ses]
^b dies de (invin)ctis eis penitentiis misericorditer in di(v)i(n)
o relaxamus putibus perpetuis futuris temporibus duraturis.
In quorum omnium et singulorum fidei premissorum (hu)is
iras (hinoi) fieri nostrorumque sigillorum framus appensione
comuniri.*

*Datum Rome¹⁶⁸ in domibus n(u)s anno a Nativitate
Dominimillesimequadrigesimononagesimoquinto die
vero quinta mensis januarii pontificatus sanctissimi in
Christo patris et di(vi)n(i) nostri d(o)m(ini) Alexandri¹⁶⁹
Divina Providenti papae sexti anno lectio.*

Jo(hannes) Bolardi¹⁷⁰

^a Problème de lisibilité de la cinquième lettre enluminée

^b Difficulté à transcrire la fin du mot dû à une superposition de lettres

^c Problème de lecture lié à la malformation du parchemin

^d Difficulté de lecture liée à une malformation du parchemin

^e Impossibilité de lire ce qui est écrit dû à la présence d'un trou à cet endroit

^f Problème de lecture du mot suite à un effacement (altération) de l'encre à cet endroit

^g Rature qui rend laborieux l'identification du mot

^h Difficulté à percevoir la fin du mot à cause d'une malformation du parchemin à cet endroit

¹⁶⁸ Siège de la papauté et indicateur du lieu de rédaction de cet acte.

¹⁶⁹ Référence au pape de l'époque, Alexandre Borgia, qui accède à la fonction papale de 1492 à 1503 sous le nom d'Alexandre VI (« Alexandri Sexti »).

¹⁷⁰ Il s'agit du nom du secrétaire rattaché au Saint-Siège; si l'on est en droit d'émettre des doutes quant à l'identification du prénom du rédacteur du document, en revanche, l'on est en droit d'affirmer que son patronyme est bien celui de Bolardi, nom usuel en Italie.



Remarques subsidiaires: Les documents diplomatiques, tel cet octroi d'indulgence, fournissent en effet, ainsi que le précise Michel Pastoureau, « *des renseignements héraldiques, soit que des armoiries y soient blasonnées soit qu'elles soient peintes dans une initiale ou, pour les actes très solennels, en marge du texte* »¹⁷¹, comme elles le sont représentées sur la bulle pontificale.

Outre la représentation du sceau familial (marge gauche du document) figurant tardivement sur cette patente pontificale et qui atteste de ce fait de l'existence d'un blason propre aux Arbignon, il existerait également selon l'*Armorial valaisan* « *deux dessins sur la couverture de parchemin d'un registre de reconnaissances féodales en faveur des Arbignon et datant de 1498* »¹⁷².

¹⁷¹ PASTOUREAU, Michel, *Les armoiries*, Turnhout: Brepols, 1985, p. 52, (coll. Typologie des sources du Moyen Âge occidental; n° 20).

¹⁷² ARMORIAL VALAISAN, *op. cit.*, p. 12.